



Programme marin et côtier
pour l'Afrique Centrale et Occidentale

ANALYSE DES MECANISMES DE FINANCEMENT DES AIRES MARINES PROTEGEES D'AFRIQUE DE L'OUEST

-

PROPOSITION DE RENFORCEMENT DE LEUR DURABILITE



TOME 1

Analyse du contexte sous-régional pour le
financement durable des AMP d'Afrique de
l'Ouest



The Environment and Development Group
41 Walton Crescent, Oxford OX1 2JQ, UK
Tel: +44 (0)1865 318180; Fax: +44 (0)1865 318188
Email: admin@edg.org.uk Web: www.edg.org.uk

Rapport final phase 1 - Novembre 2010

Rédigé par Chloé Joyeux et Julie Gale, avec l'appui du Dr. Stephen Cobb

Table des matières

1.	Introduction.....	1
1.1	Objectif de l'étude	1
1.2	Limites de l'étude.....	1
1.3	Plan du rapport	2
2.	Contexte de l'étude	3
2.1	Importance des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest.....	3
2.2	Réseau des Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest.....	4
3.	Contexte politique et institutionnel dans la sous-région à l'échelle du RAMP AO.....	6
3.1	Accords et conventions internationales	6
3.1.1	Convention Ramsar	6
3.1.2	Patrimoines mondiaux de l'UNESCO	7
3.1.3	Convention sur la Diversité Biologique	8
3.1.4	Convention d'Abidjan.....	8
3.2	Structures financières internationales	8
3.2.1	Bailleurs de fonds multilatéraux et internationaux	8
3.2.2	Bailleurs de fonds bilatéraux.....	9
3.2.3	Fonds fiduciaires.....	10
3.2.4	Organisations non gouvernementales internationales.....	12
3.3	Structures Régionales	13
3.3.1	RAMP AO.....	13
3.3.2	Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest.....	13
3.3.3	La Commission Sous-Régionale des Pêches	13
3.4	Structure nationales	14
3.4.1	Secteur publique	14
3.4.2	Organisations non gouvernementales et associations nationales.....	17
4.	Contexte économique dans la sous-région à l'échelle du RAMP AO.....	18
4.1	Secteur minier et pétrolier	18
4.2	Secteur des pêches	20
4.2.1	Les pêcheries nationales	21
4.2.2	La pêche dans les AMP.....	24
4.3	Secteur du tourisme.....	24
4.4	Valeurs d'option et d'existence	26
5.	Contexte économique et mécanismes de financement des aires marines protégées à l'échelle du RAMP AO	27
5.1	Réalités et potentiels économiques des aires marines protégées du RAMP AO ...	27
5.2	Mécanismes de financement en place dans aires marines protégées du RAMP AO	28
5.2.1	Observations par groupes de mécanismes de financement	32
5.2.2	Observations par pays	33
	Annexes	36
	Annexe A – Projets actifs ou en cours de planification.....	37
	Annexe B – Fiches AMP	45
	Références.....	76

Liste des tableaux

Tableau 1. Aires marine protégées membres du RAMP AO et leur statut de protection UICN	4
Tableau 2. Zones humides d'importance internationale (Ramsar) dans les pays membres du RAMP AO.....	6
Tableau 3. Ministères et Directions nationales dans les pays membres du RAMP AO par rapport à la gestion des AMP et potentiellement pertinents au financement des AMP	15
Tableau 4. Informations sur le secteur de l'énergie dans les pays membres du RAMP AO .	19
Tableau 5. Informations sur les accords de pêche avec l'Union Européenne dans les pays membres du RAMP AO.....	21
Tableau 6. Informations sur le secteur de la pêche dans les pays membres du RAMP AO ..	22
Tableau 7. Informations sur le secteur du tourisme dans les pays membres du RAMP AO	24
Tableau 8. Résumé de la contribution économique de différents secteurs dans les pays membres du RAMP AO.....	27
Tableau 9. Mécanismes de financement existants dans les aires marines protégées de la région. Les ronds noirs indiquent la présence dudit mécanisme	29
Tableau 10. Montant du budget national annuel dédié aux AMP	34

Liste des acronymes

ACCC	Adaptation to Climate and Coastal Change
AD	Acção para o Desenvolvimento (ONG en Guinée Bissau)
ADEPA	Association Ouest Africaine pour le Développement de la Pêche Artisanale
AECID	Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo (Coopération Espagnole de développement)
AFD	Agence Française de Développement
AMP	Aire Marine Protégée
APAO	Aires Protégées d’Afrique de l’Ouest
BAD	Banque Africaine de Développement
BioCos	Gestion de la Biodiversité Marine et Côtière Ouest Africaine par le Renforcement des Initiatives de Conservation et de Suivi dans les AMP
BIOMAC	Réseau de Biodiversité Marine et Côtière en Afrique de l’Ouest
CBD-Habitat	Fundación para la Conservación de la Biodiversidad y su Hábitat
CCLME	Canary Current Large Marine Ecosystem
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CIPA	Centro de Investigação Pesqueira Aplicada (Centre de recherche appliquée des ressources halieutiques en Guinée Bissau)
CONSDEV	Cohérence des Politiques de Conservation et de Développement dans les Aires Protégées Côtières et Marine d’Afrique de l’Ouest
CSRP	Commission Sous-Régionale des Pêches
DAC	Direction des Aires Communautaires (Direction gouvernementale au Sénégal)
DAPL	Direction des Aires Protégées et du Littoral (Direction gouvernementale en Mauritanie)
DGIS	Directoraat Generaal voor Internationale Samenwerking (Coopération Néerlandaise de développement)
Diapol	Dialogue Politique
DPN	Direction des Parcs Nationaux (Direction gouvernementale au Sénégal)
DPWM	Department of Parks and Wildlife Management (Direction gouvernementale en Gambie)
DSPCM	Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer (Direction gouvernementale en Mauritanie)
EDG	The Environment and Development Group
ENDA	Environmental Development Action in the third world
FAO	Food and Agriculture Organisation
FCFA	Franc de la Communauté Financière d’Afrique
FED	Fonds Européen de Développement
FEDEC	Fondation pour l’Environnement et le Développement au Cameroun
FFEM	Fonds Français pour l’Environnement Mondial
FIAL	Fundo de Iniciativas Ambientais Locais (Projet de fonds d’initiatives environnementales locales en Guinée Bissau)
FIBA	Fondation Internationale du Banc d’Arguin
GEAP	Gambian Environmental Action Plan (Plan d’action environnemental de Gambie)
GEF	Global Environment Facility (Fonds pour l’Environnement Mondial)
GIRMAC	Programme de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières (Sénégal)
GPC	Gabinete De Planificação Costeira (Bureau de planification côtière en Guinée Bissau)
GP	Gestion Participative des Sites et des Ressources Naturelles en Afrique de l’Ouest
SIRENES	
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération Allemande de développement)
IBAP	Instituto da Biodiversidade e das Áreas Protegidas (Institut de la biodiversité et des aires protégées en Guinée Bissau)
ICAM	Integrated Coastal Area and Marine Biodiversity Management (Gambie)

ICMS	Imposto sobre Circulação de Mercadorias e Serviços
IMROP	Institut Mauritanien de Recherche Océanographique et des Pêches
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
MAB	Man and the Biosphere (l'homme et la biosphere)
MAVA	Fondation pour la nature
NEA	National Environmental Agency (Direction gouvernementale en Gambie)
OAPN	Organismo Autónomo Parques Nacionales (ministère de l'Environnement espagnol)
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OPEC	Organisation of the Petroleum Exporting Countries
PACOBA	Projet d'Approfondissement des Connaissances du Banc d'Arguin
PAPACO	Programme Aires Protégées d'Afrique du Centre et de l'Ouest
PARCE	Projet d'Appui à la Restauration, la Conservation des Ecosystèmes et la biodiversité au profit des communautés locales
PARTAGE	Projet d'Appui à la Gestion de la Pêche Artisanale Transfrontalière
PIB	Produit Intérieur Brut
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin (enMauritanie)
PND	Parc National du Diawling (en Mauritanie)
PNDS	Parc National du Delta du Saloum (au Sénégal)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PREE	Programme Régional d'Education à l'Environnement Côtier et Marin du Littoral Ouest Africain
ProGRN	Projet de Gestion des Ressources Naturelles
PRCM	Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest
RAMPAO	Réseau des Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest
RARES	Régulation de l'accès aux ressources naturelles et surveillance dans le PNBA
RBABB	Réserve de Biosphère de l'Archipel de Bolama-Bijagós (en Guinée Bissau)
RBDS	Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (au Sénégal)
RBTD	Réserve de Biosphère Transfrontière du bas Delta Mauritanien (en Mauritanie)
REDD	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
REDLAC	Red de Fondos Ambientales de Latinoamérica y el Caribe (Réseau de fondations environnementales d'Amérique Latine et des Caraïbes)
REPAO	Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest (Sénégal)
RIAO	Réseau Interuniversitaire Ouest Africain pour la promotion de la Gestion Intégrée des Zones Marines et Côtières
RNB	Revenu National Brut
SIG	Système d'Information Géographique
SWISSAID	Coopération Suisse de développement
TNC	The Nature Conservancy
Fondation	Fondation Tri-National de la Sangha
TNS	
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la Science, et la Culture)
USAID	United States Agency for International Development (Coopération Américaine de développement)
WAMER	West African Marine EcoRegion
WCMC	World Conservation Monitoring Center
WCPA	World Commission on Protected Areas
WWF	World Wildlife Fund / World Wide Fund for Nature
ZEE	Zone Economique Exclusive

1. Introduction

1.1 Objectif de l'étude

Cette étude constitue le support d'un des volets stratégiques du projet « d'appui au renforcement institutionnel du RAMPAO et à la mise en œuvre de son plan de travail, » qui s'étend sur la période 2008-2011.

Ce volet vise à renforcer la durabilité financière des AMP membres du RAMPAO. Cette analyse des mécanismes de financement existants et possibles, ainsi que l'évaluation de la situation financière des AMP, permettront aux gestionnaires, à leurs partenaires et au RAMPAO d'avoir une base pour la mise en place d'interventions nécessaires au sein des AMP dans une phase ultérieure du projet.

1.2 Limites de l'étude

Les principales limites de l'étude étaient :

- les contraintes de temps, ce qui signifie que les consultants n'ont pas été en mesure de se rendre dans les différentes aires protégées et de rencontrer tout les acteurs pertinents dans le temps disponible, et
- le manque de données de qualité sur les coûts de gestion des aires protégées existantes et sur l'offre de financement du gouvernement et des bailleurs.

Les missions de terrain effectuées au Sénégal, en Gambie, en Guinée-Bissau et en Mauritanie, se sont limitées à seulement quelques jours par pays, ce qui n'était pas suffisant pour entreprendre une étude complète des secteurs liés aux AMP d'Afrique de l'Ouest. Des visites dans les AMP concernées n'ont donc pas pu être effectuées. L'équipe EDG était fortement dépendante sur les points focaux des différents pays pour l'organisation des réunions et l'accès aux documents pertinents. Dans certains cas, les acteurs pertinents n'étaient pas forcément présents au moment de la visite. Certains documents et sources de données se sont aussi révélés difficiles à atteindre. Par conséquent, certaines informations manquent ou n'étaient pas disponibles, particulièrement sur les données financières des AMP.

Les données statistiques ont été mises à la disposition des consultants par le département de statistiques dans chaque Etat. La qualité des données disponibles a été variable, reflétant les changements dans la quantité et le type de données enregistrées d'année en année. En conséquence, dans plusieurs cas, il n'était pas possible de ventiler les chiffres de mettre l'accent sur des variables clés, ni de suivre ces cours de toute période de temps significative. D'autant plus que plusieurs ministères et secteurs économique sont impliqués dans les AMP, dans le plupart de cas il n'a pas été possible, dans les limites de cette étude, d'isoler les données utilisable ni sur le niveau des financements consacrés aux AMP, ni sur leurs couts de gestion réelle. Une étude plus approfondie et plus long serait donc nécessaire afin de récolter ce genre d'information.

Cette première intervention se limite donc, conformément aux termes de référence, à formuler un bilan exhaustif des initiatives et des connaissances sur la durabilité financière des AMP membres du RAMPAO et la préparation, au travers d'un diagnostic préalable, d'interventions spécifiques en Afrique de l'Ouest sur le renforcement des modes de financement durable des AMP.

Le présent rapport traite donc des produits suivant : une synthèse documentaire, un cadre de sélection de sites pilotes et un cadre méthodologique d'intervention.

1.3 Plan du rapport

Le rapport est divisé en trois tomes, dont le présent document est le Tome 1 :

- Tome 1 - Analyse du contexte sous-régional pour le financement durable des AMP d'Afrique de l'Ouest
- Tome 2 - Cadre méthodologique d'intervention pour les AMP du RAMPAO et recommandations pour les prochaines étapes
- Tome 3 - Le financement durable des Aires Protégées Terrestres et Marine : principes, mécanismes et expériences

2. Contexte de l'étude

2.1 Importance des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest

Mondialement, il est estimé que la conservation de 20-30% de la surface océanique avec un réseau d'AMP pourrait créer 1 million d'emplois, et maintenir des captures de poissons marins d'une valeur de 70-80 milliards de dollars US par an (équivalent à environ 54-62 milliards d'euro).¹ Le libre accès et un système de subventions perverses ont appauvri les deux tiers des stocks de poissons à travers le globe, et ont endommagé les écosystèmes côtiers. Cette menace vaut à la fois pour l'industrie de la pêche, qui génère des revenus de 80-100 milliards de dollars US (équivalent à environ 62-77 milliards d'euros) annuellement, et les moyens de subsistance de 27 millions de personnes dépendantes de la pêche à petite échelle.² En outre, plus d'un milliard de personnes, principalement dans les pays en voie de développement, dépendent du poisson comme leur principale ou unique source de protéines animales.

La région côtière d'Afrique de l'Ouest, s'étend sur près de 3200 km de côtes, de la Mauritanie jusqu'en Guinée. Elle est composée de trois principaux types d'écosystèmes : le sénégal-mauritanien à dominance d'upwelling, le capverdien rocheux insulaire et l'estuarien-mangrovién pour la Guinée et la Guinée Bissau. En 2004 le WCPA a énuméré 41 AMP en Afrique de l'Ouest et Centrale, représentant 1.169 km² ou 0,3% de l'espace marin de la région.³ Les menaces principales auxquelles ces AMP sont confrontées incluent :

- La pollution
- La surexploitation des ressources
- La dégradation des écosystèmes
- L'empiètement de populations et de développements infrastructurales
- La disparition d'espèces 'phares' d'importance mondiale
- La disparition d'espèces d'importance économique

La population des pays de l'écorégion est estimée à environ 23 millions d'habitants dont près de 60% vit à proximité du littoral. La pêche artisanale se pratique dans toute la zone et fournit une source importante de protéines pour nourrir cette population, ainsi qu'une partie également importante de l'économie locale. Les AMP créées par les différents états constituent, dans la plupart des cas, des milieux particulièrement propices à la régénération des ressources halieutiques tout en protégeant des habitats sensibles tels que les herbiers marins ou les mangroves. Leur création peut aider au contrôle et à la durabilité de l'industrie de la pêche, en protégeant les ressources halieutiques présentes. Comme noté dans la *Stratégie Régionale* du PRCM⁴, soutenue par les représentants ministériels de tous les pays membres (le Cap Vert, la Gambie, la Guinée Bissau, la Mauritanie, la Sierra Leone et le Sénégal) les AMP apportent des bénéfices en favorisant l'accroissement de la densité et de la taille des poissons, entraînant des migrations d'adultes et des dispersions de larves qui favorisent la régénération des zones de pêche. Correctement identifiées et couplées à d'autres mesures de gestion, les réserves peuvent être considérées comme des outils nécessaires à la gestion de la pêche, en fournissant une assurance d'emplois et la sécurité alimentaire des populations.

Les zones côtières d'Afrique de l'Ouest ont principalement été créées pour la protection d'oiseaux migrateurs. Depuis 2002, bien d'autres aires protégées ont vu le jour le long de la côte ouest africaine avec divers objectifs. Les AMP en Afrique de l'Ouest abritent des habitats et des écosystèmes critiques pour la biodiversité marine : une partie significative de la diversité biologique est incluse dans des zones bénéficiant d'un statut de protection particulier. La liste inclut :

- Des récifs coralliens (au Cap Vert essentiellement)
- De rarissimes phoques moines
- Plusieurs espèces de cétacés incluant dauphins, orques et baleines
- Des lamantins et des hippopotames « marins »
- 5 espèces menacées de tortues marines
- Les plus grandes concentrations mondiales d'oiseaux d'eau
- Des écosystèmes de mangroves, d'herbiers marins, ou de zones humides

2.2 Réseau des Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest

Le RAMP AO, a été créé officiellement en avril 2007 en vue « d'assurer, à l'échelle de l'écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest, constituée de la Mauritanie, du Sénégal, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Gambie, du Cap-Vert et de la Sierra Léone, le maintien d'un ensemble cohérent d'habitats critiques nécessaires au fonctionnement dynamique des processus écologiques indispensables à la régénération des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité au service des sociétés. »⁵

Tableau 1. Aires marine protégées membres du RAMP AO et leur statut de protection UICN

Pays	Aires marines protégées ⁶	Statut de protection
Sénégal	Parc National de la Langue de Barbarie (Barbarie)	Parc National (UICN II)
	Parc National des Îles de la Madeleine (Madeleine)	Parc National (UICN II)
	Réserve Naturelle de Popenguine (Popenguine)	Réserve Naturelle (UICN IV)
	Parc National du Delta du Saloum (PNDS)	Parc National (UICN II)
	Aire Marine Protégée de Kayar (Kayar)	AMP
	Aire Marine Protégée Communautaire de Bamboung (Bamboung)	AMP communautaire
	Aire Marine Protégée de Joal-Fadiouth (Joal)	AMP
Guinée Bissau	Parque Nacional de Grupo de ilhas de Orango (Orango)	Parc National
	Parque Natural dos Tarrafes do Rio Cacheu (Cacheu)	Parc Naturel
	Parque Nacional Marinho de João Vieira & Poilão (João)	Parc National Marin
	Área Marinha Protegida Comunitária das Ilhas de Urok (Urok)	AMP communautaire
	Parque Nacional de Cantanhez (Cantanhez)	Parc National
Gambie	Tanji and Bird Reserve (Tanji)	Réserve Naturelle (UICN IV)
	Bao Bolong Wetland Reserve (Bao Bolong)	Réserve de Zone Humide
	Tanbi National Park (Tanbi)	Parc National
	Niumi National Park (Niumi)	Parc National
Mauritanie	Parc National du Diawling (PND)	Parc National (UICN II)
	Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) et Réserve Satellite du Cap Blanc (Cap Blanc)	Parc National (UICN II)

Le RAMP AO représente un outil unique de conservation et d'utilisation durable des écosystèmes marins et côtiers représentatifs d'Afrique de l'Ouest. Le renforcement des capacités institutionnelles du RAMP AO lui permettrait de consolider sa position en tant qu'autorité au niveau des AMP de la sous-région. Le RAMP AO vise la maîtrise plus directe des acteurs nationaux, afin de constituer un gage de durabilité du réseau et des AMP⁷. Pour l'intégration d'une AMP au RAMP AO, il faut l'appui du secrétariat du RAMP AO et des partenaires du PRCM, et il faut satisfaire certains critères, tels que l'élaboration de plans de gestion ou de plans de travail pluriannuels, ainsi que l'opérationnalisation de structures de gestion.⁸

Dix-neuf AMP réparties dans quatre pays sont membres du RAMP AO, et sont présentées dans le Tableau 1 ci-dessus (les AMP seront mentionnées dans le texte avec les abréviations en parenthèses dans le même Tableau). Bien que 7 autres AMP au Cap Vert, en Guinée et au Sénégal soient en voie de formaliser leur appartenance au RAMP AO, cette étude ne se concentrera que sur les AMP déjà membres.

3. Contexte politique et institutionnel dans la sous-région à l’échelle du RAMPAO

Afin d’établir un diagnostic pour des interventions spécifiques sur le renforcement des modes de financement durable des AMP de la sous-région, il est important de prendre en compte les contextes institutionnel et politique dans lesquels ces AMP évoluent. La présence d’espèces migratrices et d’habitats transfrontaliers, ainsi que la mobilité des usagers (particulièrement les pêcheurs), lient les différents pays côtiers de la sous-région ouest-africaine. Le RAMPAO et autres acteurs pertinents à l’échelle tant régionale que nationale ont donc un rôle important à jouer dans l’organisation d’une démarche concertée pour assurer la conservation des écosystèmes marins et côtiers. Cette section liste les accords et convention internationales en vigueur, ainsi que les structures financières à plusieurs niveaux présentes dans la sous-région.

3.1 Accords et conventions internationales

Il existe une multitude d’accords et de conventions internationales ayant un rapport avec l’environnement côtier et marin. Les Conventions et Accords présentés ici sont les plus pertinents quant au financement des AMP de la sous-région et des pays membres du RAMPAO. Prise ensembles, ces conventions et accords internationaux forment un cadre sur le plan politique dans lequel des efforts de soulèvement de fonds pourront s’achever, bien que pour la plupart ils ne rapportent pas de fonds directs. Les pays membres s’engagent à respecter et à mettre en place les obligations contenues dans celles ou ceux qu’ils ratifient. Ceci peut donc influencer de manière positive l’engagement et l’appui financier des gouvernements ainsi que des bailleurs de fonds.

3.1.1 Convention Ramsar

La Convention de Ramsar est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l’action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, mais qui ne rapporte pas de fonds directs. Le Statut de ‘Site Ramsar’ signifie qu’une zone humide abrite des espèces ou des écosystèmes d’importance internationale qui mérite un effort concerté de conservation. Tous les pays membres du RAMPAO contiennent de telles zones humides d’importance internationale (Tableau 2) ; cependant, les AMP spécifiques membres du RAMPAO ayant le statut Ramsar se trouvent seulement au Sénégal, en Mauritanie et en Gambie (voir cellules surlignées dans le Tableau 2 ci-dessous). Ceux-ci peuvent donc profiter de leur statut afin de générer des sources de financement attirées par la crédibilité associé avec la Convention Ramsar. Les données mis à disposition de cette étude préliminaire n’ont pas permis de vérifier si et/ou comment les AMP qui figurent dans le tableau suivant ont pu valoriser à ce jour leur statut de site Rampao pour mobiliser des fonds. Néanmoins il vaut garder en tête les possibilités d’une telle valorisation pour le futur.

Tableau 2. Zones humides d’importance internationale (Ramsar) dans les pays membres du RAMPAO

Pays	Sites Ramsar ⁹	Date de désignation
Sénégal	Parc du Djoudj	1977
	Bassin du Ndiael	1977

	Parc National du Delta du Saloum	1984
	Gueumbeul	1986
Guinée Bissau	Lagoa de Cufada	1990
Gambie	Bao Bolong Wetland Reserve	1996
	Niumi National Park	2008
	Tanbi Wetland Complex	2007
Mauritanie	Parc National du Banc d'Arguin	1982
	Chat Tboul	2000
	Lac Gabou et le Plateau du Tagant	2009
	Parc National du Diawling	1994
Guinée	Bafing-Falémé	2007
	Bafing-Source	2007
	Gambie-Koulountou	2005
	Gambie-Oundou-Liti	2005
	Ile Alcatraz	1992
	Ile Blanche	1993
	Iles Tristao	1992
	Konkouré	1992
	Niger-Mafou	2002
	Niger-Niandan-Milo	2002
	Niger Source	2002
	Niger-Tinkisso	2002
	Rio Kapatchez	1992
	Rio Pongo	1992
	Sankarani-Fié	2002
Tinkisso	2002	
Cap Vert	Curral Velho	2005
	Lagoa de Pedra Badejo	2005
	Lagoa de Rabil	2005

3.1.2 Patrimoines mondiaux de l'UNESCO

Bien que l'inscription dans la liste des **sites du patrimoine mondial** ne produise pas de financements direct, comme est le cas pour les sites Ramsar, cela apporte une certaine crédibilité aux sites en question : afin d'être admis comme site de l'UNESCO, certains critères en termes de gestion et de surveillance doivent donc être remplis. Cette crédibilité peut attirer des revenus d'autres sources de financement. Trois sites parmi ceux des pays membres du RAMPAO jouissent d'une inscription dans la liste de sites de patrimoine mondial : le PNBA en Mauritanie, l'île de Saint Louis au Sénégal et la RBDS au Sénégal.

Les **réserves de biosphère** du programme de l'UNESCO l'homme et la biosphère (MAB) peuvent aussi devenir des plateformes pour la coopération des acteurs et l'implication des bailleurs. La RBDS au Sénégal, la RBABB en Guinée Bissau, ou celle incluant le Parc National du Diawling (Réserve de Biosphère Transfrontière du bas Delta du fleuve Sénégal) sont des exemples de réserves de biosphère dans la sous-région.

3.1.3 Convention sur la Diversité Biologique

Les pays membres du RAMP AO ont tous ratifié la CDB. L'importance de la Convention est sa portée internationale et représente l'évolution de la préoccupation internationale par rapport à l'environnement. Le programme thématique sur la biodiversité marine et côtière vise donc à « créer et entretenir des aires marines et côtières protégées qui sont gérées de manière efficace, écologique et contribuer à un réseau mondial de zones marines et côtières protégées. » Les pays sont donc tenus d'inclure ceci dans leurs législations.

3.1.4 Convention d'Abidjan

La Convention d'Abidjan (Convention pour la coopération pour la protection et le développement de l'environnement côtier et marin de la région d'Afrique centrale et de l'Ouest) est similaire à la CDB, mais au niveau régional. La Mauritanie, la Guinée Bissau et le Cap Vert sont en cours de ratification et le Sénégal, la Gambie et la Guinée ont déjà ratifié la Convention. La Convention est donc une plateforme et un cadre important de mise en œuvre d'initiatives environnementales. Les données mis à disposition de cette étude préliminaire n'ont pas permis de vérifier si et/ou comment les AMP de la région ont pu valoriser à ce jour cette plateforme sur le plan financier.

3.2 Structures financières internationales

Les programmes et projets financés par l'aide internationale et les programmes et projets d'ONG internationales sont les sources de financement traditionnelles pour la conservation. La dépendance des AP ou AMP sur ces structures apporte l'inconvénient d'être généralement limitée dans le temps (cycles de financement généralement de trois à cinq ans) ; ce ne sont donc pas des mécanismes de financement durable. Cependant, ces structures ont été et continuent d'être des sources importantes de financements supplémentaires, et apportent aux AMP certaines capacités techniques. Dans l'attente de la mise en place de mécanismes de financement plus durables, ces structures resteront importantes dans le financement des AMP de la sous-région.

Les bailleurs et autres sources de financement traditionnelles sont listés de façon générale ici. Pour une liste des projets actifs ou en cours de planification dans la sous-région, voir « Annexe A – Projets actifs ou en cours de planification ».

3.2.1 Bailleurs de fonds multilatéraux et internationaux

Les Bailleurs de fonds accompagnent la gestion de l'environnement côtier par la mise en place de fonds de sauvegarde de l'environnement et par le financement de projets mis en œuvre dans la région.

L'Union Européenne

Entre 2002 et 2005, l'Union Européenne fut impliquée dans un programme de recherche sur l'utilisation et la conservation des ressources naturelles dans la région dans le cadre du projet CONSDEV. Depuis la fin de ce projet, l'Union Européenne est présente en Afrique de l'Ouest à travers les accords de pêches bilatéraux, notamment en Mauritanie où 1 million d'euros par an depuis 2008 est dédié au PNBA et à la capitalisation du fonds fiduciaire nouvellement en place (voir section 3.2.3). L'Union Européenne est aussi présente dans la région à travers le 10^{ème} FED (mais dans des secteurs qui n'incluent pas directement les AMP).

Fonds Environnementale Mondiale (GEF) et Banque Mondiale

Le FEM et la Banque Mondiale financent une multitude de projets à travers le monde. Ces bailleurs ont été relativement actifs dans la région du RAMPAO à travers le PNUD et d'autres institutions. Les projets financés sont pour la plupart des actions de cofinancement mises en œuvre au niveau régional. De plus amples détails sur la mise en place et le statut de ces projets se trouvent en « Annexe A – Projets actifs ou en cours de planification ».

La Banque Africaine de Développement

La BAD ne soutien pas les AMP directement et vise principalement le secteur de la pêche. Plusieurs pays membres du RAMPAO ont donc des projets d'appui d'assez long terme au secteur des pêches artisanaux, qui sont mis en place et gérés par les gouvernements nationaux : notamment en Guinée Bissau, en Gambie et en Mauritanie. Ceux-ci incluent des formations de pêcheurs, un appui institutionnel, du développement et de la surveillance. Malgré ce manque de projets d'appui aux aires protégées jusqu'à ce jour, il est le cas que le BAD est aussi l'une des agences du FEM, dans le cadre duquel son programme ciblera les secteurs de changement climatique, de la dégradation de sols, et des eaux internationales (la gestion des eaux et la pêche).

Fondation MAVA

La Fondation MAVA est un fonds qui a pour but la « promotion de la protection de la nature dans son acception la plus large.¹⁰ » La fondation existe principalement pour soutenir trois écorégions : le bassin méditerranéen, la Suisse et l'Arc Alpin, et la zone côtière d'Afrique de l'Ouest. Dans cette dernière région, la Fondation est un des bailleurs de fonds principaux du PRCM et de la FIBA.

La MAVA est couramment en train de développer une stratégie qui devrait être opérationnelle d'ici la fin 2010. Cette stratégie comprendrait probablement une thématique dédiée aux AMP.¹¹

3.2.2 Bailleurs de fonds bilatéraux

L'Agence Française de Développement et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (Coopération Internationale Française)

Le bureau de l'AFD à Dakar a une mission régionale, qui inclut le Cap-Vert, la Gambie et la Guinée Bissau. Au titre d'Etats membres de la CSRP, ces pays bénéficient d'un appui de l'AFD en faveur de cette organisation sous-régionale, destiné à soutenir des actions en faveur des aires marines protégées, de la cogestion des pêches et de son renforcement de capacités.

L'AFD intervient en Mauritanie depuis 1978 ; avec notamment un soutien aux secteurs de l'environnement et de l'écotourisme dans les parcs nationaux du Banc d'Arguin et du Diawling, ainsi qu'un projet d'aménagement du littoral. Ce dernier, avec un financement de l'AFD de 6 millions d'euros, fourni un appui au Parc National du Diawling et à la RBDS pour, notamment, le renforcement des capacités et le développement du tourisme.

Les fonds pour les projets financés par le FFEM dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest passent généralement par l'AFD, qui s'occupe de la mise en œuvre et de la gestion des fonds. Ces projets incluent un projet d'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest, le projet BioCos en partenariat avec le PRCM et la FIBA, un projet d'appui à la CSR, ainsi qu'un projet de gestion de la biodiversité en Gambie.

La Directoraat Generaal voor Internationale Samenwerking (Coopération Internationale Néerlandaise)

L'Ambassade des Pays-Bas à Dakar représente la DGIS, qui est la coopération néerlandaise. L'un des objectifs de la politique de développement néerlandaise est la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La DGIS est le deuxième bailleur du PRCM, avec 8 millions d'euros investis pour la deuxième phase 2008-2011. La DGIS ne finance donc pas de projets individuels sur le terrain.

L'AECID (Coopération Internationale Espagnole)

La coopération Internationale Espagnole est principalement présente sur le terrain dans le Parc National du Diawling en Mauritanie. L'AECID est aussi un des principaux bailleurs du PRCM.

La Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération Internationale Allemande)

La GTZ est active principalement en Guinée, au Sénégal et en Mauritanie. La GTZ est directement active dans les AMP avec le ProGRN, qui finance le PNBA en Mauritanie. Au niveau national de la Mauritanie et au niveau régional, la GTZ finance des projets d'appui et de gestion durable des pêches.

Autres

En Guinée Bissau, la fondation suisse de coopération pour le développement, SWISSAID fait aussi partie des organisations qui ont soutenu le programme environnemental national à travers le réseau des partenaires.

3.2.3 Fonds fiduciaires

Banc d'Arguin and Coastal and Marine Biodiversity Trust Fund Limited

Les discussions pour la création d'un fonds fiduciaire pour le PNBA ont commencé en 2002. Pendant les années qui ont suivies, le parc a entrepris de remplir les conditions habilitantes pour la création du fonds : existence d'un Plan d'Aménagement et de Gestion et d'une planification trimestrielle budgétisée, suivi-évaluation et rapportage annuel, plan d'affaires, plan de développement institutionnel et organisationnel, comptabilité consolidée et transparente, production d'états financiers annuels soumis à audit externe, etc.

Les affaires du fonds fiduciaire sont administrées par un conseil comprenant au minimum sept membres : 2 représentants de l'état mauritanien, un représentant d'une ONG internationale de conservation, 2 représentants des donateurs institutionnels et privés et 2 personnes ressources (reconnues comme compétentes dans au moins un des domaines suivants : conservation de la biodiversité, finance, droit, gestion des affaires ou mobilisation de fonds). En outre, certains droits de vote seront accordés aux donateurs contribuant 1 million d'euros ou plus au fonds fiduciaire.

Les objectifs du fonds fiduciaire sont¹² :

- La promotion de la conservation et du développement durable de l'environnement physique et naturel du PNBA en soutenant la mise en œuvre et l'actualisation de son plan de gestion, qui comprend un développement équilibré de la population résidente du parc, la conservation de la biodiversité, la recherche scientifique, la sensibilisation du public, et de l'administration du PNBA ;
- La promotion de la conservation et le développement durable de l'environnement physique et naturel d'autres aires marines et côtières protégées en Mauritanie, en soutenant la mise en œuvre et l'actualisation de leurs plans de gestion. Cependant, cela aura lieu seulement si les ressources financières du fonds fiduciaire sont suffisantes et avec l'approbation d'au moins les trois-quarts de son conseil d'administration ;
- L'engagement dans tous les actes et activités qui peuvent être nécessaires, utiles ou appropriés pour la réalisation des objectifs ci-dessus, y compris pour solliciter, recueillir et d'investir des fonds de sources publiques et privées où qu'ils se trouvent.

La société « *Banc d'Arguin, and coastal and marine biodiversity Trust Fund limited* » a été officiellement créée et enregistrée à Londres en janvier 2009. Les premières opérations de capitalisation du fonds fiduciaires devraient pouvoir être menées avant la fin 2010, une fois que le statut de « registered charity » en Angleterre sera approuvé.¹³ L'objectif financier est de créer un fonds de dotation de 15 millions d'euros à partir duquel un retrait potentiel d'environ 750-800.000 d'euros par an est prévu, afin de financer les activités de conservation de la biodiversité du PNBA et, une fois le PNBA autonome, les autres aires protégées marines côtières de Mauritanie.

Les accords de pêche entre l'Union Européenne et le gouvernement de Mauritanie (couvrant la période du 1^{er} août 2006 au 31 juillet 2012) incluent un million d'euros par an en faveur du PNBA. De ce million, le Gouvernement de Mauritanie devrait donc contribuer 500.000 euros par an au fonds fiduciaire durant trois années, tandis que les 500.000 euros restants devraient revenir directement au PNBA pour ses coûts de gestion. Au moment de cette étude, approximativement 500.000 euros avaient déjà été réservés pour le fonds fiduciaire et placés dans un compte spécial.

BioGuinée

Ce fonds fiduciaire a été prévu par le projet de gestion de la biodiversité marine et côtière de la GEF/Banque Mondiale en Guinée Bissau, avant la fin de ce projet en 2010.¹⁴ Ce projet couvre donc les coûts associés pour la conception et la mise en place de tous les instruments juridiques et institutionnels nécessaires. Le fonds fiduciaire devrait alimenter le FIAL et pourvoir aux besoins de fonctionnement du système d'aires protégées de l'IBAP.

Le budget provisoire de l'IBAP pour 2010 est de 1.063.690 euros, mais 700.000 euros générés par le fonds seraient suffisants (cela nécessiterait une dotation d'un peu plus de 12

millions d'euros).¹⁵ Il n'est pas clair quels bailleurs seraient impliqués ; bien que les bailleurs du projet, le FEM et la Banque Mondiale, souhaitent que ce fonds soit mis en place avant la fin du projet en fin 2010.

3.2.4 Organisations non gouvernementales internationales

Union Internationale pour la Conservation de la Nature

L'UICN est une organisation importante dans la région, et est dans certains pays (tels que la Guinée Bissau) l'unique organisation internationale qui intervient de façon durable et conséquente sur le développement du programme environnemental.¹⁶

Le programme régional PAPACO est un programme de l'UICN dédié à la préservation et à la mise en valeur des espaces de conservation en Afrique Centrale et de l'Ouest¹⁷. Le PAPACO travaille sur une région constituée de 26 pays, et plus de 2000 aires protégées, incluant les pays et les AMP membres du RAMPACO.

World Wildlife Fund

Le WWF intervient en Afrique de l'ouest dans le cadre de son programme de conservation de l'écorégion marine (WAMER) et du PRCM. Le programme WAMER inclut le soutien et la création d'AMP, la durabilité de la pêche artisanale, les accords de pêche et les espèces menacées.

Les actions du WWF se concentrent principalement au Sénégal, au Cap Vert, en Gambie et bientôt en Mauritanie. A travers le PRCM, le WWF a mis en œuvre de nombreux projets spécifiques aux AMP et a assisté à la création de 4 AMP au Sénégal.

Toujours dans le cadre du programme WAMER, le WWF a entrepris un programme d'appui aux organisations professionnelles de la pêche artisanale, principalement orienté sur le Sénégal et le Cap Vert. Ce programme entend aborder de façon très globale la cogestion, et se concentre beaucoup plus sur le renforcement des capacités d'organisation et de communication des structures professionnelles de base.

Fondation Internationale du Banc d'Arguin

Le programme 2006-2015 de la FIBA a pour objectif principal la « constitution d'un réseau régional d'AMP cohérent et fonctionnel au sein duquel le PNBA valorise son expérience de mise en place d'outils de gestion et d'aide à la décision pour un développement harmonieux et durable de la zone côtière.¹⁸ »

La FIBA est chargée de la composante Conservation de la 2^{ème} phase du PRCM.¹³ Le budget 2008 de la FIBA a été divisé ainsi : 33% vont à la Mauritanie (principalement dans le cadre du PNBA) ; 13,6% vont à la Guinée Bissau ; 11% vont au Sénégal ; et le reste va aux pays membres du RAMPACO pour le soutien de divers projets régionaux.¹³

Wetlands international

Wetlands International est l'une des ONG créatrice du PRCM, et est donc active dans la sous-région. Leur rôle dans la région inclut quelques projets au Sénégal, au Cap Vert et en Guinée Bissau. L'ONG est très active dans les projets de restauration de mangroves.

3.3 Structures Régionales

Cette partie soulève les structures régionaux pertinents pour le financement futur des AMP. Pour une liste des projets actifs ou en cours de planification dans la sous-région, voir « Annexe A – Projets actifs ou en cours de planification. »

3.3.1 RAMPAO

Le RAMPAO est une structure relativement neuve qui regroupe les AMP de la région. En tant que bénéficiaire des résultats de la présente rapport, une brève description du RAMPAO est présentée ci-haut en section 2.2.

3.3.2 Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest

Cette organisation a été créée à l'initiative de 4 ONG internationales – l'UICN, la FIBA, le WWF, et Wetlands International – et couvre sept pays – le Sénégal, la Guinée Bissau, la Gambie, la Mauritanie, la Guinée, la Sierra Leone et le Cap vert. La vision pour la phase II du PRCM (2008-2011) est « un environnement côtier et marin en bon état, dont les écosystèmes fournissent aux communautés et aux Etats les biens et services dont ils dépendent, conservé durablement grâce à une gestion participative et intégrée assumée par des acteurs performants.⁷ » Les composantes du PRCM, la conservation, la gestion des pêches et l'appui aux processus de gestion intégrée, proposent des actions principalement au niveau régional.

Sur les douze AMP qui ont été créées officiellement depuis 2003 dans cinq pays de la sous-région, deux ont entièrement bénéficié d'un appui technique et financier dans le cadre de la Phase I du PRCM pour les processus de leur création (l'AMP communautaire du groupe d'îles d'Urok en Guinée Bissau et de la RBDS). Six autres AMP ont obtenu un soutien technique et financier direct du PRCM pour leur renforcement suite à leur création officielle.

Le budget du PRCM provient des bailleurs de fonds tels que la Fondation MAVIA, l'AECID et la DGIS, qui ont versés des fonds sous la forme de basket fund ; ces fonds sont répartis par le Comité de Pilotage suivant les projets en cours.

3.3.3 La Commission Sous-Régionale des Pêches

La CSRP a été créée en Mars 1985 comme « organisme intergouvernemental de coopération halieutique au service des États membres¹⁹ » et regroupe sept Etats membres : le Sénégal, la Guinée Bissau, la Gambie, la Mauritanie, la Guinée, le Cap Vert et la Sierra Léone. La CSRP est membre du comité de pilotage du PRCM et est l'agence promotrice de plusieurs projets bilatéraux dans la sous-région.

Les contributions des Etats membres sont les seules sources de financement de la CSRP et sont utilisées pour la conception et la mise en œuvre de projets et de programmes pour le développement du secteur de la pêche.

3.4 Structure nationales

Pour une liste des projets actifs ou en cours de planification dans la sous-région, voir « Annexe A – Projets actifs ou en cours de planification. »

3.4.1 Secteur publique

Les agences ou directions gouvernementales ont un rôle à jouer dans la gestion et le financement des AMP de la sous-région. Tandis que la plupart des donateurs multilatéraux et bilatéraux, ainsi que les ONG, financent des projets spécifiques, le gouvernement peut verser des financements aux AMP dans le cadre de leurs programmes environnementaux. Ces financements peuvent donc servir au budget de fonctionnement et à payer la masse salariale travaillant pour ou dans l'AMP, ce qui n'est pas souvent possible avec les financements des donateurs et des ONG.

La question du financement des AMP à travers le gouvernement peut s'avérer compliquée car les ressources biologiques sont souvent sous la tutelle du ministère de l'environnement (ou d'une institution analogue), tandis que les ressources halieutiques sont généralement sous la tutelle du ministère des pêches (ou d'une institution analogue). D'autres institutions peuvent aussi être impliquées, telles que celles du tourisme ou du pétrole. Une action de concertation entre tous les ministères impliqués s'avère nécessaire pour mieux assurer le financement gouvernemental des actions de gestion des AMP. Cependant, au moins en principe, les AMP peuvent potentiellement recevoir de l'argent de plusieurs sources gouvernementales, suivant les arrangements et les possibilités juridiques et constitutionnelles. Les données disponibles sur la situation actuelle à cet égard sont présentées dans la partie B de ce rapport.

Les ministères listés dans le Tableau 3 incluent ceux qui traitent de l'environnement, des compagnies minières et extractives, de la recherche et de la pêche.

Tableau 3. Ministères et Directions nationales dans les pays membres du RAMPAO par rapport à la gestion des AMP et potentiellement pertinents au financement des AMP

Pays	Ministères pertinents	Directions ou agences pertinentes
Sénégal	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de l'Environnement et des Etablissements classes • Direction des Eaux Forêts Chasse et de la Conservation des Sols • Direction des Parcs Nationaux (DON)
	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature ET Ministère de l'Economie Maritimes et des transports Maritimes Internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Comité technique interministériel
	Ministère de l'Economie Maritimes et des transports Maritimes Internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Direction des Pêches Maritimes • Direction de la protection et de la surveillance des pêches • Direction des Aires Communautaires (DAC)
Guinée Bissau	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	<ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau de planification côtière (GPC) • Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP)
	Secrétariat d'Etat de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Direction Générale de l'environnement (DGE)
	Secrétariat d'Etat de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> • Direction Générale de promotion de la pêche artisanale • Centre de recherche appliquée sur la pêche (CIPA) • Commission de fiscalisation des activités de pêche (FISCAP)
Gambie	Department of State for Fisheries, Water Resources and NAM	<ul style="list-style-type: none"> • Department of Fisheries
	Department of State for Natural Resources and the Environment	<ul style="list-style-type: none"> • National Environment Agency (NEA) • Department of Parks and Wildlife Management (DPWM)
Mauritanie	Ministère du Pétrole et de l'Energie	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de la géologie et des données pétrolières • Direction de la promotion des hydrocarbures et des partenaires de surveillance
	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime	<ul style="list-style-type: none"> • Institut Mauritanien de Recherche Océanographique et des Pêches (IMROP) • Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer (DSPCM)
	Ministère de l'Environnement et du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de la Programmation et de la Coordination intersectorielle et de la coopération • Direction du Contrôle Environnemental • Direction de la prévention et de la Lutte contre les Pollutions • Direction des Aires Protégées et du Littoral (DAPL) • Direction de la Protection de la Nature • Administration du PNBA • Administration du PND

Sénégal

La gestion des AMP du Sénégal est en phase de transition : la tutelle des AMP est passée de la DPN (Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature) à la DAC nouvellement créée dans le Ministère de l'Economie Maritimes et des transports Maritimes Internationaux. Ce changement est en partie dû à l'inefficacité et l'échec du comité interministériel qui avait pour tâche l'organisation des AMP comme outil de gestion des pêches. Bien que le Ministère de l'Economie Maritimes et des transports Maritimes Internationaux soit au fait des problèmes, il y a une insuffisance de ressources humaines et d'un budget conséquent.^{20 21}

Les différentes directions des ministères sont financées par la caisse nationale et les agents présents dans les AMP sont donc salariés du gouvernement. Les AMP sont allouées un budget de fonctionnement qui est strictement limité aux coûts quotidiens de fonctionnement et ne couvrent aucun frais d'équipement ou d'investissement. La DAC venant s'être créée, elle n'a pas encore les capacités pour la surveillance et le suivi scientifique des AMP et dépend donc pour les années à venir d'instituts de recherche, d'ONG internationales et de bailleurs de fonds pour mettre en place les capacités et les équipements nécessaires pour la mise en œuvre des plans de gestion et de suivi de l'état des écosystèmes et des ressources halieutiques.

Guinée Bissau

La Guinée Bissau a plusieurs institutions impliquées dans la préservation des ressources naturelles ; cependant, beaucoup ont été marquées par les conflits de 1998 et rencontrent à présent des difficultés au niveau de leur fonctionnement.¹⁶

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural contient 2 institutions : le bureau de planification côtière, GPC, et l'institut de la biodiversité et des aires protégées, IBAP. Avec la création de l'IBAP en 2004 grâce à un projet GEF/Banque Mondiale, la GPC a maintenant un rôle de gestion et de suivi sur les portions de la côte qui ne contiennent pas d'AMP ainsi qu'un rôle de support documentaire et de SIG sur la zone côtière.¹⁵ L'IBAP a la charge directe des aires protégées et du suivi de la biodiversité en Guinée Bissau (qui ne rassemble pour le moment que des AMP, bien que la création d'aires protégées terrestres soit en cours). L'IBAP est en partie responsable de la prochaine création du fonds fiduciaire BioGuinée.

L'IBAP a une autonomie administrative, financière et patrimoniale prévue par ses statuts. Après quelques années de dépendance par rapport à l'UICN, la FIBA et d'autres bailleurs de fonds, l'IBAP cherche maintenant à être financièrement indépendant.

Le FIAL est la seconde composante du projet GEF/Banque mondiale, pour aider les communautés autour et dans les aires protégées à identifier et à mettre en œuvre des approches de gestion des ressources naturelles et du développement local respectueuses de la biodiversité.¹⁴ L'IBAP et le FIAL devrait être tout les deux alimenté par le fonds fiduciaire BioGuinée.¹⁴

La Direction Générale de promotion de la pêche artisanale a mis en place des zones de pêche réservées (aussi grâce aux fonds du projet GEF/Banque Mondiale), qui touchent ou incluent les AMP, pour le suivi, le contrôle et la surveillance de la pêche artisanale. Grâce à un accord entre l'IBAP et la CIPA, la gestion des zones de pêches réservées dans les AMP revient à l'IBAP. La CIPA est une administration liée au Secrétariat d'Etat à la pêche, mais

qui dispose d'une autonomie financière et administrative dont les principales activités sont d'avoir de bonnes connaissances des ressources halieutiques par rapport à leur situation biologique et économique, élaborer un plan annuel de pêche, exercer un contrôle de qualité, et regrouper et organiser les données statistiques.²²

Gambie

Les institutions responsables de la zone côtière sont principalement la NEA, le DPWM et le département de la pêche. Ceux-ci suivent le GEAP qui constitue un cadre pour la politique nationale de l'environnement, et de la planification pour la gestion des ressources naturelles. Le GEAP est divisé en 9 programmes dont celui de l'agriculture et des ressources naturelles qui impliquent les départements des pêches, de l'agriculture, des forêts et le DPWM.²³ Tandis que le DPWM est responsable des aires protégées de Gambie, le NEA coordonne et met en œuvre le GEAP.

La plupart des départements mentionnés sont entravés par le manque de ressources humaines, financières, institutionnelles et techniques. Ces départements généralement coopèrent peu et exécutent leurs programmes indépendamment de l'engagement d'ONG locales.²⁴

Mauritanie

Toutes les institutions du Ministère de l'Environnement et du développement durable présentées dans le Tableau 3 ne sont pas pertinentes aux AMP. Elles sont listées ici pour renforcer la notion que le PNBA et PND ont chacun le statut d'Etablissement Public à caractère Administratif et sont indépendants financièrement. Les deux parcs sont appuyés par la DAPL.²⁵

Le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime a la tutelle de la DSPCM et de l'IMROP. La DSPCM a de bons moyens techniques et budgétaires et de larges prérogatives en matière de police environnementale dans la zone littorale.²⁶ L'IMROP a le monopole de la recherche halieutique en Mauritanie.²⁶

3.4.2 Organisations non gouvernementales et associations nationales

Les ONG nationales suivantes ont été consultées pendant la mission et sont impliquées avec les AMP suivantes :

- Océanium - Aire Marine Protégée Communautaire de Bamboung (Sénégal)
- Tiniguena - Área Marinha Protegida Comunitária das Ilhas de Urok (Guinée Bissau)
- AD - Parque Natural dos Tarrafes do Rio Cacheu et Parque Nacional de Cantanhez (Guinée Bissau)
- Stay Green the Gambia - Niimi National Park (Gambie)

Bien qu'il y ait plus d'ONG associées avec les AMP que celles dans la liste ci-dessus, seulement une partie a pu être consultée durant la mission. Le rôle des ONG nationales est important, particulièrement dans l'assistance au niveau de la gestion de l'aire protégée et des ressources. Les ONG nationales peuvent être plus ou moins importantes selon leurs ressources et stratégie.

4. Contexte économique dans la sous-région à l'échelle du RAMPAO

Les 6 pays membres du RAMPAO font partie des pays avec un index de développement humain très bas : le Sénégal, la Guinée Bissau, la Gambie et la Mauritanie sont donc dans les 20 pays avec les index les plus bas. Si le RNB est pris en compte, le Sénégal et la Mauritanie ont des moyennes plus élevées que la Gambie et la Guinée Bissau. Le RNB (*Gross National Income* en anglais) est une valeur assez proche du produit national brut (PNB). Il est la somme des revenus (salaires et revenus financiers) perçus, pendant une période donnée, par tous les agents économiques résidant sur le territoire. Malgré la pauvreté de ces pays, les 3 secteurs ci-dessous ont été jugés comme pouvant avoir un impact important sur l'économie nationale, et sur le financement durable des AMP dans la sous-région.

4.1 Secteur minier et pétrolier

La sous-région ouest africaine a vu l'intérêt croître par rapport à son potentiel pétrolier et minier. L'extraction de pétrole offshore ainsi que d'autres activités extractives posent donc un risque de pollution potentiel pour les AMP. En plus des activités sur place, 400 à 500 millions de tonnes de pétrole brut et raffiné transitent chaque année le long de la côte ouest africaine.²⁷ Tout ces pays côtiers sont aussi autant de passages par les passages fluviaux ou par la terre pour les entreprises minières basées dans des pays enclavés.

Les industries minières et gazières peuvent financer la conservation et l'environnement principalement sous forme d'amendes pour la pollution marine ou sous forme de taxes et redevances pour le dommage et les perturbations des écosystèmes marins résultant de leurs activités.²⁸ Cette pollution représente un risque pour les zones marine et côtière, mais ces industries peuvent aussi représenter des opportunités par rapport aux possibilités de partenariat avec le secteur privé.

Tableau 4. Informations sur le secteur de l'énergie dans les pays membres du RAMPAO²⁹

Pays	Production totale (barils/jours) (2008) ^a	Exportations de pétrole (barils/jours) (2007) ^b	Exportations de pétrole ^c	Réserves prouvées de pétrole brut (barils) (2009) ^d
Sénégal	0	5.653	110.449.837 euros environ (142.535.873 dollars US)	0
Guinée Bissau	0	0	0	0
Gambie	0	42	820.521 euros environ (1.058.996 dollars US)	0
Mauritanie	12.830	30.620	598.224.536 euros environ (772.058.804 dollars US)	100 millions
Cap Vert	0	0	0	0
Guinée	0	0	0	0

^a Total du pétrole produit par barils par jour. L'écart entre la quantité de pétrole produite et/ou importée, et la quantité consommée et/ou exportée est due à l'omission de la variation des stocks, des gains de raffinage, et d'autres facteurs de complication

^b Total du pétrole exporté par barils par jour, y compris le pétrole brut et les produits pétroliers

^c Prix calculé à partir de la moyenne annuelle 2007 du « basket price » de l'OPEC : 69,08 dollar US par baril (http://www.opec.org/opec_web/en/data_graphs/40.htm)

^d Stock des réserves prouvées de pétrole brut par barils. Les réserves prouvées sont les quantités d'hydrocarbures jugées commercialement récupérables (avec un degré de confiance élevé) à partir d'une certaine date et à partir de réservoirs connus et des conditions économiques actuelles (selon les analyses des données géologiques et techniques).

Sénégal

Sénégal n'est pas un grand producteur de pétrole pour le moment, bien qu'il existe probablement un potentiel dans la ZEE. Les mines de phosphate sont importantes, bien que la production soit en déclin.³⁰ Il n'est pas clair si d'autres activités minières et pétrolières sont actives dans le pays et particulièrement sur la côte.

Guinée Bissau

La Guinée Bissau dispose d'importantes réserves de pétrole, de phosphate, et de bauxite ; bien que l'exploitation de ces ressources minières n'ait pas encore commencé, les entreprises minières Bauxite Angola et GB Phosphate sont en phase de prospection. Bien que les entreprises minières n'aient pas le droit d'entrer dans la réserve de biosphère, la législation minière en Guinée Bissau est très limitée (la Guinée Bissau adhère à très peu de conventions internationales pertinentes).²⁷ Les mines à l'intérieur du pays pourraient avoir un impact direct sur les AMP suivant que les moyens de transport des ressources soient par voie fluvial ou routière.

La production et l'exploitation des mines aient été mises en attente pour le moment, et l'UICN essaye d'engager le dialogue avec les parties pertinentes afin de sensibiliser les entreprises sur leur impact environnemental.

Gambie

Bien que plusieurs entreprises pétrolières aient prospecté depuis les années 1970, peu de puits furent creusés. En 2006, le gouvernement Gambien a signé un contrat avec

l'entreprise canadienne Buried Hill Energy qui a effectué une campagne d'exploration convaincante.

Mauritanie

Le secteur minier est important pour l'économie Mauritanienne, particulièrement l'industrie du minerai de fer, qui représentait 12% du PIB et environ 40% du total des exports en 1999.³¹ Les mines sont principalement localisées dans le nord de la Mauritanie et peuvent avoir un impact potentiel sur le PNBA et la réserve satellite du Cap Blanc.

En 2009, 14 compagnies d'exploitation de pétrole et de gaz travaillaient en Mauritanie. De celles-ci, Petronas, Dana Petroleum, Tullow Oil, China National Petroleum Corporation International, Energem et SMH travaillent en zone hauturière et peuvent donc avoir des conséquences négatives pour les AMP.³²

Panel Pétrole, une initiative de l'UICN, a pour objectif principal de « permettre une utilisation optimale et durable des ressources naturelles de la Mauritanie tout en garantissant son développement économique. ³³ » Des ONG environnementales internationales sont impliquées, telles que la FIBA et l'UICN.

Un projet PNUD, cofinancé par le GEF, prévoit de promouvoir la conservation de la biodiversité grâce à des partenariats financiers entre le secteur public et le secteur pétrolier et gazier à travers un projet de partenariat plus large pour intégrer la biodiversité marine et côtière en secteur pétrolier et gazier de développement en Mauritanie.³² Des mesures sont donc prévues pour augmenter les financements destinés à la conservation en Mauritanie qui englobera la création et la mise en œuvre d'un « mécanisme de financement pour la conservation » avec des fonds de l'industrie pétrolière et gazière en Mauritanie. Bien qu'à ce jour, le mécanisme n'ait pas encore été défini, deux options ont été retenues : créer un nouveau mécanisme financier ou se raccorder à un mécanisme existant. Les mécanismes existants considérés sont le fonds fiduciaire pour le PNBA, le *Fonds National des Revenus des Hydrocarbures*, un système de bonus dans le cadre de contrats de partage de production, et un fonds d'intervention pour l'environnement. Seul le fonds fiduciaire du PNBA aurait un lien avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Le projet prévoit aussi d'analyser des mécanismes financiers de compensation tels que des redevances de concessions et des taxes vertes/écologiques.

4.2 Secteur des pêches

Les eaux au large de la côte ouest africaine doivent pour beaucoup leur richesse en termes de ressources halieutiques au phénomène d'upwelling : la divergence des courants apporte les eaux froides et riches de nutriments des profondeurs jusqu'à la surface. Celui-ci permet d'enrichir en sels minéraux les couches supérieures de la colonne d'eau ; cela permet le développement de la production primaire, le phytoplancton.

Avec l'augmentation de la demande dans les pays industrialisés, particulièrement en Europe, l'exportation de ressources halieutiques d'Afrique de l'Ouest s'est largement développée.³⁴ Les filières de commercialisation principales sont les démersaux, les pélagiques, les sélaciens et les mollusques.³⁴

Les principaux types de pêche sur la côte ouest africaine sont la pêche industrielle et la pêche artisanale. La pêche artisanale en Afrique de l'Ouest, malgré ce qualificatif, capture actuellement 50% des prises dans la sous-région. Les pirogues peuvent ainsi contenir 5 à 8 membres d'équipages, être relayées par des bateaux collecteurs avec des systèmes de réfrigération, et des armateurs-propriétaires pouvant posséder plusieurs dizaines voire centaines de pirogues, donnant à cette pêche un aspect plutôt industriel.³⁵ Ceci pose problème car aucune règle réellement imposée n'existe, causant d'importants dégâts potentiels à la ressource, en particulier le long de la côte où la pêche artisanale est très développée.³⁵ La pêche industrielle est principalement pratiquée par des chalutiers étrangers, dont ceux de l'Union Européenne qui a des accords de pêche avec certains des pays (voir Tableau 5). D'autres nationalités pêchent dans la zone, mais n'ont pas forcément d'accords bilatéraux avec les pays de la sous-région, tels que des accords privés.

Tableau 5. Informations sur les accords de pêche avec l'Union Européenne dans les pays membres du RAMPAO

Pays	Accords de pêche avec l'Union Européenne ³⁶
Sénégal	aucuns
Guinée Bissau	7,5 millions d'euros - expire 2011
Gambie	aucuns
Mauritanie	86 millions d'euros la 1ère année et réduit les années suivantes - expire 2012
Cap Vert	385.000 euros - expire 2011 (thon seulement)
Guinée	1.050.000 euros la 1ère année et réduit les années suivantes - expire 2012 (thon seulement)

4.2.1 Les pêcheries nationales

L'exploitation des ressources halieutiques varie d'un pays à l'autre, suivant les législations et les rôles culturel et historique du secteur. Par exemple, les pêcheurs Imraguens (de Mauritanie) et Bijagós (de Guinée Bissau) ne s'aventure pas en pleine mer car leur embarcations sont non motorisées et ils ne possèdent pas de connaissances étendues du milieu marin ; en revanche, les pêcheurs Sénégalais s'aventure loin et dans les ZEE des autres pays côtiers, ce qui leur fournit un contrôle relatif des ressources le long de la côte ouest africaine.³⁷

Tableau 6. Informations sur le secteur de la pêche dans les pays membres du RAMP AO

Pays	Longueur du littoral (km) ^{e 36}	Export de ressources halieutiques (tonnes) ^f	Export de ressources halieutiques ^f	Débarquement total (2008) (tonnes) ^{g 36}	Débarquement total (2008) ^{h 36}	PIB Pêche ³⁶
Sénégal	1.327	41.581	Environ 97.403.230 euros (125.671.000 dollars US)	447.754	Environ 1.048.882.150 euros (1.353.254.923 dollars US)	1,9% (2005)
Guinée Bissau	3.176	5.373	Environ 2.314.013 euros (2.986.000 dollars US)	6.750 ⁱ	Environ 2.907.527 euros (3.751.256 dollars US)	3,7% (1999)
Gambie	503	67	Environ 201.488 euros (260.000 dollars US)	42.645	Environ 128.254.145 euros (165.488.060 dollars US)	2,2% (2004)
Mauritanie	1.268	72.419	Environ 28.722.160 euros (37.061.000 dollars US)	195.328	Environ 77.470.054 euros (99.960.660 dollars US)	10-12% (2004)
Cap Vert	1.121	18.172	Environ 179.799 euros (232.000 dollars US)	21.910	Environ 216.787 euros (279.723 dollars US)	1,7% (2003)
Guinée	1.615	5.644	Environ 6.823.825 euros (8.804.000 dollars US)	74.000 ⁱ	Environ 89.460.320 euros (115.431.609 dollars US)	3,6% (2003)

^e L'étendue des côtes a été dérivée de la base de données World Vector Shoreline de l'Agence américaine de Cartographie. Les estimations présentées ici ont été calculées en utilisant un système d'information géographique avec une résolution de 1:250.000 kilomètres et une base de données sous-jacente cohérente pour le monde entier.

^f Valeurs de 2007 obtenues à partir de : « FAO - Fisheries and Aquaculture Information and Statistics Service - 02/06/2010 »

(<http://www.fao.org/fishery/statistics/global-commodities-production/en>). Les valeurs ne tiennent pas compte des crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques

^g Volume annuel des espèces aquatiques capturées par pays à des fins commerciales, industrielles, récréatives et de subsistance

^h Prix d'une tonne de poisson estimé en divisant le prix des exports 2007 avec le nombre de tonnes exportées en 2007. Ces valeurs sont donc des estimations et ne représentent pas la valeur actuelle du débarquement total en 2008.

ⁱ Données estimées par la FAO à partir des sources d'information disponibles ou de calculs fondés sur des hypothèses spécifiques.

Bien que l'accès aux ZEE soit régi par les lois nationales et les accords de pêche entre pays, la faible capacité de contrôle maritime et la corruption font que le nombre d'embarcations le long de la côte ouest africaine est largement supérieur à ce qu'il devrait être.³⁴ L'état des ressources n'est pas non plus amélioré par la pêche illégale et le fait que les restrictions n'incluent pas les espèces ni les quantités permises.³⁴ Un autre problème comprend la comptabilisation des captures : les captures réalisées dans les pays étrangers ne sont pas souvent comprises dans les statistiques nationales, donc le poisson attribué à la ZEE nationale peut provenir de celle d'un pays voisin.³⁴

Sénégal

Le Sénégal a une grande tradition de pêche, qui est extrêmement importante aux niveaux économique, social et culturel. Cependant, la pêche n'est pas réglementée dans le pays ni dans la plupart des AMP, ce qui représente une menace réelle pour les ressources halieutiques du pays.²⁰

Guinée Bissau

La pêche en Guinée Bissau représente 40% du budget de l'Etat, soit environ 4% du PIB. Les Bissau Guinéens ne pratiquent pas beaucoup la pêche commerciale. Beaucoup de pêcheurs artisanaux de la région viennent profiter des côtes Bissau Guinéennes (ceux-ci peuvent venir du Sénégal, de la Guinée, du Ghana, ou de la Sierra Leone).

En Guinée Bissau, la concession des licences est de plus en plus effectuée sur la base des résultats de recherche scientifique dépassés qui ne reflètent pas la réalité actuelle et les pêcheurs industriels vont fréquemment dans les zones de où la pêche est interdite.¹⁶ Cependant, les accords de pêche avec l'Union Européenne par exemple sont importants pour la situation financière du pays.¹⁶ Bien qu'il n'y ait pas de grande tradition de pêche maritime en Guinée Bissau, le secteur se développe peu à peu due au développement de la demande au niveau du marché domestique et l'influence des pêcheurs étrangers en provenance de la sous-région, surtout du Sénégal, de la République de Guinée, du Ghana et de la Sierra Leone.¹⁶ Ceci entraîne des conflits entre les pêcheurs nationaux et étrangers, qui ont du mal à respecter les principes traditionnels de l'utilisation des zones de pêche et pêche dans les AMP.¹⁶

Gambie

La consommation de poisson *per capita* en Gambie s'avère élevée et le secteur de la pêche est donc important pour le pays, employant plus de 30 000 personnes et représentant les moyens de subsistance d'environ 200 000 personnes tributaires de la pêche et ses activités connexes.

Mauritanie

La Mauritanie comprend des ressources halieutiques importantes. La Mauritanie comprend environ 4 300 unités de pêche dont 90% sont artisanales et qui capture environ 720 000 tonnes (estimation 2005) ; les petits pélagiques dominent largement, représentant plus de 80% des captures en poids.³⁸ La contribution de la pêche aux recettes publiques s'élèverait à environ 30% du budget de l'Etat et l'ensemble des recettes procurées par la pêche en Mauritanie serait passé de 298 millions de dollars US (environ 231 millions d'euros) en 1995, à 311 millions (environ 241 millions d'euros) en 2005.³⁹

4.2.2 La pêche dans les AMP

Les AMP sont représentées comme des « réservoirs de biodiversité aquatique. »³⁷ Les valeurs et facteurs d'importance des AMP pour le secteur de la pêche peut être divisée en valeurs d'usage direct et valeurs d'usage indirect. Le premier comprend principalement le secteur des pêches et la transformation du produit. Les valeurs d'usage indirect incluent des sites de pépinières pour un éventail d'espèces de poissons, ce qui contribue à la viabilité et durabilité de l'industrie nationale de la pêche.

L'exploitation des ressources halieutiques dans les AMP dépend des règlements en vigueur et des moyens de surveillance. Par exemple, l'agriculture plutôt que la pêche est pratiquée dans la RBABB, tandis que les Imraguens pratiquent presque exclusivement des activités de pêche comme moyens de subsistance. Des pêcheurs étrangers exploitent les ressources suivant les migrations de poissons le long de la côte, ce qui peut entraîner des conflits entre ces pêcheurs migrants, qui ne possèdent pas toujours les licences requises, et les populations locales.³⁷

Pour arriver à des données utiles sur l'utilisation des ressources halieutiques dans les AMP, ainsi que sur l'effet du statut de protection sur l'état du ressource, il faudra une recherche plus long terme et plus spécifique. Des données existantes, sur les tendances nationales, sont incluses dans le tableau 7.

4.3 Secteur du tourisme

L'écotourisme est une activité économique tirée d'une consommation de l'environnement ou des ressources naturelles sans qu'il y ait d'extraction ou d'impacts négatifs sur l'environnement.

Tableau 7. Informations sur le secteur du tourisme dans les pays membres du RAMPAO

Pays	Valeur de l'industrie	Croissance moyenne annuelle des 10 prochaines années	Contributions au PIB (prédictions 2010)
Sénégal	Environ 991,7 millions d'euros (1.278,6 millions de dollars US) (2010) ^a	4,4% ^a	8,9% ^a
Guinée Bissau	Valeur inconnue	Valeur inconnue	Valeur Inconnue
Gambie	Environ 102 millions d'euros (132 millions de dollars US) (2010) ^a	5,5% ^a	12,3% ^a
Mauritanie	Valeur inconnue	Valeur inconnue	Valeur inconnue
Cap Vert	175 millions d'euros (2006)	Valeur inconnue	18,3%
Guinée	Environ 287 millions d'euros (369,9 millions de dollars US) (2010) ^a	4,2% ^a	5,2% ^a

^a Valeurs obtenues à partir du « World Travel and Tourism Council » (<http://www.wttc.org/>)

Sénégal

Le secteur du tourisme au Sénégal est relativement développé et occupe une partie importante de l'économie du pays après la pêche, avec l'apport de devises et de sources d'emplois.²⁰ Bien que le tourisme au Sénégal soit concentré principalement vers le tourisme de masse et les chaînes touristiques, le développement de sites écotouristiques dans les zones côtières donne une nouvelle dimension au secteur du tourisme à la faveur de la préservation des écosystèmes côtiers.²⁰ Un exemple d'écotourisme est Keur Bamboung dans l'AMP communautaire du Bamboung. La croissance du tourisme prévue (Tableau 7) indique que ce secteur aura un impact croissant sur la zone côtière, et donc sur les AMP.

Guinée Bissau

Le tourisme en Guinée Bissau est, pour le moment, principalement tourné vers la pêche sportive (environ 8 campements dans les îles des Archipels de Bolama-Bijagós), la chasse aux trophées (environ 5 campements au nord et à l'est du pays), et le tourisme domestique.¹⁶ La participation de l'Etat a été pour l'instant limitée, avec aucunes ou peu de considérations des impacts socioéconomiques et environnementaux.¹⁶

Malgré la désorganisation du secteur, certains acteurs sont de plus en plus intéressés par le concept d'écotourisme en Guinée Bissau, particulièrement dans les parcs nationaux d'Orango et de Cantanhez. Le premier est un hôtel privé qui est au service des populations locales, tandis que le deuxième est un camp écotouristique. Cependant, le secteur du tourisme est pour l'instant limité par « le manque d'infrastructures et d'équipements qui caractérise le pays et plus spécialement les zones potentiellement touristiques, l'instabilité sociopolitique, la déficience du secteur des transports, un cadre juridique peu attractif pour les investisseurs potentiels, un code fiscal et douanier très démotivant, un système foncier peu clair et sans garantie, et l'inexistence de systèmes appropriés de financement et de promotion. »¹⁶

Gambie

Le secteur du tourisme en Gambie est très développé vers un tourisme de masse, avec une augmentation rapide du nombre de touristes visitant le pays chaque année : 74.000 en 1984 à plus de 100.000 récemment.²⁴ En partie dû à l'aspect non durable de ce genre de tourisme et à la dégradation de la côte gambienne, le « Department of State for Tourism » veut redéfinir le secteur en un tourisme de luxe qui serait plus soucieux du contexte socioéconomique et environnemental ; ce changement de politique est reflétée par de nouvelles initiatives dans les secteurs privé et public telles que la création d'unités de développement de l'écotourisme dans le DPWM, l'embauche d'un conseiller sur l'écotourisme à la NEA, ou des visites sur-mesure.²⁴

Mauritanie

La Mauritanie bénéficie d'un tourisme qui s'est développé en direction de l'intérieur saharien plutôt que vers le littoral : 15.000 visiteurs seraient passés par la palmeraie d'Atar en 2004-2005, contre environ un millier pour le PNBA la même saison.²⁶ L'activité touristique sur la zone côtière en est donc ponctuelle et en émergence.

Des activités écotouristiques existent au PNBA, notamment les sorties en lanches et la possibilité de dormir sous les tentes Mauritaniennes traditionnelle. L'AFD, ainsi que d'autres bailleurs sont intéressés pour développer davantage le secteur au PNBA et au

PND. Les administrations du parc, cependant, devront travailler avec Ministère de l'Artisanat et du Tourisme pour le développement du secteur.

4.4 Valeurs d'option et d'existence

Dans le cadre du PNBA, la seule **valeur d'option** identifiée est la bioprospection future du parc, dans les secteurs de la pharmacologie, de la biotechnologie et de l'agriculture.⁴⁰ La connaissance de la biodiversité dans les différents parcs de la région étant encore limitée ou partiellement connue, pourrait constituer à terme une source conséquente de revenus.

Le PNBA présente donc une biodiversité importante, qui est étudiée par un grand nombre de scientifiques, de chercheurs, ou même de passionnés venant étudier notamment les oiseaux migrateurs qui arrivent en grand nombre d'octobre à mars, ou alors les ressources halieutiques. Aucune valeur monétaire n'a encore été donnée à cette fonction de laboratoire, qui pourrait sans doute s'avérer lucrative.⁴⁰

Selon les estimations de Failler *et al*, la **valeur d'existence**, qui est une des **valeurs de non-usage** représente 80% de la valeur des services des écosystèmes marins et côtier⁴¹ Dans le cas du PNBA, les différentes ressources identifiées sont les suivantes : la qualité des paysages, le patrimoine historique, le patrimoine culturel, un refuge pour les oiseaux migrateurs, et un legs pour les générations futures.⁴⁰ Bien que ceux-ci aient été identifiés pour le PNBA, les autres aires protégées de la région ont certainement des traits plus ou moins similaires qu'il serait possible de rechercher et d'approfondir. La reconnaissance internationale du PNBA en tant que site du patrimoine mondial, et la contribution des bailleurs de fonds extérieurs pour protéger le parc reconnaissent sa valeur d'existence (et ses valeurs d'usage) : en 2007, cette contribution s'élevait donc à 3,5 millions de dollars US (environ 2,7 millions d'euros).⁴²

5. Contexte économique et mécanismes de financement des aires marines protégées à l'échelle du RAMPAO

Dans cette section, les mécanismes de financement en place (section 5.2) sont revus selon les opportunités et les réalités économiques de la sous-région (section 5.1).

5.1 Réalités et potentiels économiques des aires marines protégées du RAMPAO

Jusqu'à présent, la pêche et le tourisme constituaient les activités économiques principales liées aux zones marines et côtières. Maintenant, comme est illustré dans le chapitre précédent, un troisième secteur doit aussi être ajouté : le secteur pétrolier et minier. Ces différents secteurs peuvent potentiellement être impliqués dans la gestion et le financement des AMP de la sous-région à travers différents mécanismes. Les sections suivantes décrivent ces potentiels économiques.

Tableau 8. Résumé de la contribution économique de différents secteurs dans les pays membres du RAMPAO^a

Pays	Secteur pétrolier (€)	Secteur de la pêche (€)	Secteur du tourisme (€)
Sénégal	110.449.837	1.048.882.150	991.700.000
Guinée Bissau	0	2.907.527	Valeur inconnue
Gambie	820.521	128.254.145	102.000.000
Mauritanie	598.224.536	77.470.054	Valeur inconnue
Total	709.494.894	1.257.513.876	1.093.700.000

^a L'origine de ces valeurs apparaît dans les Tableaux 4, 6 et 7

5.2 Mécanismes de financement en place dans aires marines protégées du RAMPAO

Cette étude préliminaire visait identifier les mécanismes existants dans les AMPs de la région. Les résultats sont présentés dans le tableau 10 ci-dessous. Dans une phase prochaine, des études plus profondes sont conseillées sur un échantillon des AMP, pour analyser en profondeur les sources de financement des budgets spécifiques de chaque AMP, ainsi que leur évolution dans le temps.

Il est important de noter que plusieurs des mécanismes présentés ci-dessous ont un niveau d'intervention au-delà de celui de l'AMP ; certaines AMP ou groupes d'AMP bénéficient donc d'un support institutionnel au niveau gouvernemental ou national (par exemple, les AMP de Guinée Bissau sont soutenu par le gouvernement à travers l'IBAP), ou alors au niveau régional (par exemple à travers la mise en place des projets du PRCM). Pour la future mise en place de ces mécanismes, un appui à une échelle plus élevée que celle de l'AMP sera nécessaire afin de coordonner les actions de plusieurs AMP, ou pour faire pression sur les institutions publiques pour la mise en place de mécanismes de financement qui requièrent la participation de plusieurs AMP.

Tableau 9. Mécanismes de financement existants dans les aires marines protégées de la région.^a Les ronds noirs indiquent la présence dudit mécanisme

		Sénégal						Guinée Bissau					Gambie			Mauritanie		
		Barbarie	Madeleine	Popenguine	PNDS	Kayar	Bamboung	Joal	Cacheu	Orango	João	Urok	Cantanhez	Tanbi	Bao Bolong	Tanji	Niumi	PND
GROUPE I Amélioration des cadres institutionnel et politique, et rentabilisation de la gestion	Loi habilitante							●	●	●	●	●					●	●
	Institutions financièrement autonomes							●	●	●	●	●					●	●
	Plans de gestion et plans d'affaires																	●
	Partenariats entre secteurs privés et publics																	
	Cogestion et gestion communautaire						●				●							
	Partage de bénéfices et de subventions						●			●	●							
	Jumelage																	
GROUPE II Support du secteur public pour le financement des aires protégées	Répartition du budget général							●	●	●	●	●					●	●
	Taxes vertes et hypothéquées																	
	Taxes sur le tourisme																	
	Hypothèque environnementale																	
	Loteries vertes																	

^a Ce tableau peut s'avérer incomplet et n'est basé que sur les informations recueillies durant et après la mission de consultance. A noter aussi que ce tableau ne reconnaît que les mécanismes ayant un impact et des retombées financières dans les AMP.

		Sénégal							Guinée Bissau					Gambie				Mauritanie	
		Barbarie	Madeleine	Popenguine	PNDS	Kayar	Bambourg	Joal	Cacheu	Orango	João	Urok	Cantanhez	Tarbi	Bao Bolong	Tarji	Niumi	PND	PNBA et Cap Blanc
	Échanges dette-nature (dettes bilatérales)																		
GROUPE III Support international pour le financement et la gestion des aires protégées	Aide internationale	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Statut d'importance internationale				●											●		●	●
	Programmes et projets d'ONG internationales	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Échanges dette-nature (dettes commerciales)																		
GROUPE IV Redevances d'utilisation des ressources, permis et frais d'entrée	Utilisation/extraction des ressources (permis)																		
	Redevances touristiques						●			●			●						●
	Droits d'entrée au site								●	●	●		●						●
	Chasse aux trophées								●	●	●		●						
	Bioprospection																		
GROUPE V Systèmes d'adhésion, de parrainage, et de philanthropie	Parrainage d'entreprise																		
	Subventions de fondations philanthropiques																		●
	Régimes d'adoption et « d'amitié »																		

		Sénégal						Guinée Bissau					Gambie			Mauritanie			
		Barbarie	Madeleine	Popenguine	PNDS	Kayar	Bambourg	Joal	Cacheu	Orango	João	Urok	Cantanhez	Tarbi	Bao Bolong	Tarji	Niumi	PND	PNBA et Cap Blanc
	Régimes d'adhésion																		
	Marketing de cause																		
GROUPE VI Investissements à long terme	Paiements pour services écosystémiques																	●	
	Fonds fiduciaires et fondations							●	●	●	●	●					●	●	

5.2.1 Observations par groupes de mécanismes de financement

Groupe I - Amélioration des cadres institutionnel et politique, et rentabilisation de la gestion

Ce groupe englobe l'existence d'un cadre institutionnel et juridique approprié, et des partenariats pour le financement et la gestion des ressources financières.

Il est intéressant de constater, d'après le Tableau 9, les tendances d'utilisation des mécanismes de financement. La Gambie et le Sénégal, dans le groupe I, n'ont pas ou peu de cadre institutionnel et juridique. Bien que la plupart des AMP aient un plan de gestion, seulement quelques-unes ont un plan d'affaires prêt ou en cours de rédaction ; grâce à l'atelier de juin sur les plans d'affaires avec le WWF et la FIBA, plusieurs AMP ont maintenant des plans d'affaires en cours de rédaction. L'institution quasi autonome de l'IBAP et les Direction du PNBA et du PND sont des avantages importants pour la Guinée Bissau et la Mauritanie.

Groupe II - Support du secteur public pour le financement des aires protégées

Ce groupe inclut la présence de soutien ou de ressources financières de la part du secteur public et du gouvernement national.

Les possibilités liées à l'IBAP et les Direction du PNBA et du PND sont aussi importantes dans le groupe II. Bien qu'il existe des taxes et autres mécanismes de la collecte de fonds dans certaines AMP et certains pays, ceux-ci ne reviennent pas forcément aux AMP. Dans plusieurs cas, un plaidoyer pour un changement de législation ou une réorganisation du secteur devra être organisé.

Groupe III - Support international pour le financement et la gestion des aires protégées

Les mécanismes de financement inclus dans ce groupe sont notamment les aides financières bilatérale, multilatérale ou internationale, ainsi que les conversions de dettes commerciales.

La plupart des AMP bénéficient d'aide internationale sous forme de projets nationaux ou régionaux, ou même directement liés à des AMP spécifiques. Les échanges dette-nature ne sont, par contre, pas développés.

Groupe IV - Redevances d'utilisation des ressources, permis et frais d'entrée

Dans cette catégorie sont regroupés les mécanismes de redevances d'utilisation des ressources, de permis et de frais d'entrée pour couvrir les coûts des aires protégées.

Bien que le secteur du tourisme soit particulièrement développé au Sénégal et en Gambie, ces pays n'ont peu ou pas de mécanismes de redevances d'utilisation des ressources, de permis et de frais d'entrée qui reviennent directement aux AMP.

Groupe V - Systèmes d'adhésion, de parrainage, et de philanthropie

Le parrainage privé ou les subventions de fondations philanthropiques, les systèmes d'adhésion, ou le marketing de cause sont les mécanismes regroupés dans cette catégorie.

Dans aucune des AMP n'ont été identifiés des mécanismes de financement durable correspondant au groupe V, à part pour le PNBA avec la création de la FIBA. Les mécanismes de ce groupe peuvent être développés. Des régimes d'adoption et « d'amitié » seraient possibles, par exemple entre certaines AMP et des organisations et/ou des personnes.

Groupe VI - Investissements à long terme

Les mécanismes mis en place sur le long terme sont principalement les paiements pour services écosystémiques et les fonds fiduciaires.

Il sera difficile pour les AMP de la sous-région, de bénéficier de paiements pour services écosystémiques. Pour l'instant, le PNBA est la seule AMP pouvant citer un exemple de paiements pour services écosystémiques : les accords de pêche avec l'Union Européenne pour la protection des ressources halieutiques.

Des fonds fiduciaires sont en cours de développement dans la région (le fonds fiduciaire du Banc d'Arguin et de la biodiversité marine et côtière, et le fonds fiduciaire de BioGuinée). Il pourrait être intéressant de considérer d'autres fonds fiduciaires, soit au niveau national soit au niveau régional.

5.2.2 Observations par pays

Sénégal

Le Sénégal ne dispose pas d'agence d'aires protégées financièrement indépendante du gouvernement. Cela limite donc les possibilités de financement durable. La DAC, qui a la tutelle des AMP à présent a donc un défi à relever quant à leur financement. Un budget gouvernemental est dédié aux aires protégées et est distribué via la DPN (Tableau 10 ci-dessous). Il n'est pas clair cependant si ces fonds reviendront toujours aux AMP avec le changement de tutelle.

Pour l'instant, seule l'AMP communautaire du Bamboung présente des mécanismes de financement distincts et durables. Un communiqué de presse récent du WWF indique que les AMP de Joal Fadiouth, Kayar, St Louis et Abéné auraient besoin de 2 milliards CFA pour être fonctionnelles (la période de temps n'était pas indiquée) ; les autres AMP du Sénégal ont donc un long chemin à faire avant d'être financièrement autonomes.

Guinée Bissau

L'IBAP, avec son programme d'aires protégées, est bien placé pour créer des mécanismes de financement durable malgré les limitations de son budget (Tableau 10 ci-dessous). Bien que la participation du gouvernement ait été jusque là relativement faible, l'IBAP fait parti du futur budget du gouvernement. Cependant, l'IBAP aura besoin de mécanismes de financement additionnels afin que les AMP soient financièrement indépendantes. La création du fonds fiduciaire BioGuinée devrait donc fournir à l'IBAP une certaine indépendance financière par rapport au gouvernement Bissau guinéen et par rapport aux ONG et donateurs bilatéraux ou multilatéraux.

La plupart des AMP de Guinée Bissau ont un potentiel écotouristique qui est plus ou moins exploité selon les AMP (dans le cas de l'aire communautaire des îles Urok, le

tourisme est déconseillé). La pêche sportive semble très développée en Guinée Bissau, un potentiel qui pourrait être davantage poursuivi.

Tableau 10. Montant du budget national annuel dédié aux AMP

Pays	Nombre d'aires protégées (superficie totale en ha)	Nombre d'AMP membres du RAMP AO (superficie totale en ha)	Fonds provenant du gouvernement (voir les notes ci-dessous pour plus d'information)	Fonds disponibles pour les AMP membres du RAMP AO (euros/ha/an)
Sénégal	113 (5.056.910) ^m	7 (120.759)	Environ 21.300 euros (14 million FCFA) par aire protégée ⁿ	1,24
Guinée Bissau	6 (538.013) ^o	5 (449.013)	Environ 76.000 euros ^p	0,14
Gambie	7 (42.159) ^m	4 (33.552)	Environ 143.105 euros (4.993.744 Dalasi) ^q	3,39
Mauritanie	2 (1.186.210) ^m	2 (1.186.210)	Environ 574.000 euros ^r	0,48

^m Chiffres obtenus du « World Database on Protected Areas »

ⁿ Ce budget est rattaché aux aires protégées gérées par la DPN ; il n'est donc pas clair si ce budget reviendra aux AMP maintenant que la DAC en a la tutelle ni de combien sera leur budget.

^o Celles-ci n'incluent que les aires protégées gérées par l'IBAP, c'est-à-dire : Parque Nacional de Grupo de ilhas de Orango ; Parque Natural dos Tarrafes do Rio Cacheu ; Parque Nacional Marinho de João Vieira & Poilão ; Área Marinha Protegida Comunitária das Ilhas de Urok ; Parque Nacional de Cantanhez ; et Lagoas de Cufada.

^p Fonds provenant du trésor national et revenant à l'IBAP comme budget annuel pour le réseau entier d'aires protégées de Guinée Bissau.

^q Fonds provenant du trésor national et revenant au DPWM comme budget annuel pour le réseau entier d'aires protégées de Gambie.

^r Cette valeur inclut 200.000 euros revenant à la Direction du PND, et 374.289 euros (129 millions d'ouguiyas) revenant à la Direction du PNBA (cela n'inclut pas l'argent venant de l'Union Européenne à travers les accords de pêche).

Gambie

Bien que la DPWM ait le budget le plus important par hectare d'AMP (voir Tableau 10), elle ne possède pas un budget assez large pour qu'il y ait des changements significatifs dans les AMP, et la majorité du budget gouvernemental est alloué aux salaires du personnel.⁴³ Il n'est pas clair quant aux lois, si les AMP seraient en mesure de garder les recettes, si des mécanismes de financement innovants étaient créés.

Le secteur de l'écotourisme pourrait s'inscrire dans l'effort du gouvernement d'attirer un tourisme de luxe. Bien que la Gambie possède trois sites Ramsar, ce potentiel ne semble pas être exploité.

Mauritanie

Le PNBA confère à la Mauritanie un avantage particulier : l'institution du PNBA est connue à travers le monde et bénéficie d'un soutien financier particulier qui pourrait être important pour le PND. En particulier, le fonds fiduciaire pourrait apporter un soutien important une fois mis en place.

Les deux AMP de Mauritanie ont des institutions autonomes faisant parties du ministère de l'environnement. Cette position particulière et la possibilité de rétention des recettes générées ouvrent des options pour les mécanismes de financement durable.

Annexes

Annexe A – Projets actifs ou en cours de planification

Projets pertinents en cours

Projets régionaux

Adaptation to Climate Change - Responding to Shoreline Change and its human dimensions in West Africa through integrated coastal area management (ACCC)⁴⁴

Agences de financement : PNUD /GEF

Agences d'exécution/promoteurs : PNUD

Durée du projet : 4 ans

Coût total du projet : 3.400.000 dollars US (environ 2.638.753 euros)

« élaborer et piloter un éventail de mécanismes d'adaptation efficaces pour réduire l'impact de l'érosion côtière dû au changement climatique dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest »

Projet d'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées d'Afrique de l'Ouest - APAO (Afrique de l'Ouest terrestre et marine)

Agences de financement : FFEM, FIBA, et kfw

Agences d'exécution/promoteurs : UICN, UNESCO et WCMC

Durée du projet : 2007-2010

Coût total du projet : 2.650.000 euros

- Mettre en place un système et une méthode simples et transparents de suivi et d'évaluation de l'efficacité des aires protégées
- Réaliser un nombre significatif d'évaluation, diffuser les résultats et identifier les sites pilotes exemplaires
- Sur ces sites, renforcer les connaissances nécessaires à la gestion et développer des solutions innovantes permettant de répondre aux challenges identifiés
- Proposer des formations adaptées aux nouveaux enjeux, sous forme de modules ciblés et d'un master régional

Appui au renforcement institutionnel du Réseau régional d'AMP en Afrique de l'Ouest et à la mise en œuvre de son plan de travail⁴⁵

Agences de financement : PRCM et autres partenaires

Agences d'exécution/promoteurs : FIBA, Université de Portsmouth, UICN

Durée du projet : Phase II PRCM (2008-2011)

Coût total du projet : 1.778.481 euros

« Consolider l'institutionnalisation et la pertinence du réseau RAMP AO comme outil de conservation et d'utilisation durable des écosystèmes marins et côtiers représentatifs d'Afrique de l'Ouest, notamment par la mise en œuvre de certains axes stratégiques de son plan de travail »

Appui à la création de nouvelles AMP et sites de conservation⁴⁶

Agences de financement : PRCM et MAV A

Agences d'exécution/promoteurs : FIBA

Durée du projet : Phase II PRCM (2008-2011)

Coût total du projet : 680.000 euros

« Contribuer à l'amélioration du statut de conservation d'échantillons d'écosystèmes à haute valeur écologique, socio-économique et patrimoniale dans l'écorégion marine et côtière ouest africaine, à travers l'appui aux processus de mise en place de nouvelles aires

marines protégées et sites de conservation des ressources marines et côtières »

Appui au renforcement de l'efficacité de gestion des AMP⁴⁷

Agences de financement : PRCM, MAV A et autres partenaires

Agences d'exécution/promoteurs : FIBA

Durée du projet : Phase II PRCM (2008-2011)

Coût total du projet : 1 million d'euros

« Contribuer à la consolidation du système régional d'AMP, à travers le renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour la gestion des AMP membres et candidates au RAMP AO et la mise en place de mécanismes d'évaluation et d'amélioration de l'efficacité de gestion »

Réseau de Biodiversité Marine et Côtière en Afrique de l'Ouest - BIOMAC⁴⁸

Agences de financement : PRCM et autres partenaires

Agences d'exécution/promoteurs : Wetlands International

Durée du projet : Phase II PRCM (2008-2011)

Coût total du projet : 1.102.838 euros

« Coordonner les efforts de conservation dans les écosystèmes marins et côtiers de la sous-région »

Projet d'appui à la Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du Fleuve Sénégal Erreur ! Signet non défini. (Mauritanie et Sénégal)

Agences de financement : PRCM, AFD et autres partenaires

Agences d'exécution/promoteurs : UICN

Durée du projet : Phase II PRCM (2008-2011)

Coût total du projet : 2.184.563 euros

« La réserve de biosphère transfrontière du delta du fleuve Sénégal est fonctionnelle »

Programme de Conservation du Lamantin Ouest Africain, Trichechus Senegalensis Phase II⁴⁹ (sauf Cap Vert)

Agences de financement : PRCM et autres partenaires

Agences d'exécution/promoteurs : Wetlands International

Durée du projet : Phase II PRCM (2008-2011)

Coût total du projet : 1.180.946 euros

« Conserver le lamantin ouest africain et ses habitats, en se basant sur des données scientifiques les plus fiables, et en tenant compte de l'environnement, des caractères socioéconomiques et culturels de son aire de répartition »

Gestion Participative des Sites et des Ressources Naturelles en Afrique de l'Ouest - GP SIRENES⁵⁰

Agences de financement : PRCM et autres partenaires

Agences d'exécution/promoteurs : UICN

Durée du projet : Phase II PRCM (2008-2011)

Coût total du projet : 1.453.500 euros

« La participation effective des acteurs institutionnels, de la société civile et des représentants des communautés locales à la gestion des AMP, des sites transfrontaliers et des ressources naturelles partagées améliore les conditions de la gestion et de la conservation des écosystèmes littoraux des pays du PRCM »

Améliorer l'Etat de Conservation des Tortues Marines en Afrique de l'Ouest⁵¹

Agences de financement : PRCM et autres partenaires

Agences d'exécution/promoteurs : WWF WAMER

Durée du projet : 4 ans (2008-2012)

Coût total du projet : 746.479 euros

« Amélioration de l'état de conservation des tortues marines en Afrique de l'Ouest »

Gestion de la Biodiversité Marine et Côtière Ouest Africaine par le Renforcement des Initiatives de Conservation et de Suivi dans les AMP Erreur ! Signet non défini. (BioCos)

Agences de financement : AFD, PRCM, FFEM

Agences d'exécution/promoteurs : FIBA

Durée du projet : 2009-2014

Coût total du projet : 9,68 millions d'euros

- Ce projet est en complément de celui de l'AFD/ CSRP (l'aménagement durable des pêches dans la sous-région) et vise à valoriser le rôle des AMP dans la protection de la biodiversité et dans le développement socio-économique, en accompagnant les efforts régionaux déjà engagés sur un nombre restreint de sites pilotes et en mobilisant le public et la société civile autour de ces enjeux.
- Composante 1 : amélioration de l'efficacité de la gestion des AMP. Deux AMP comme sites pilotes : Bamboung au Sénégal et Urok en Guinée Bissau.
- Composante 2 : mesure des effets écologiques et socio-économiques des AMP. Cinq AMP retenues : Niimi en Gambie, Tristao & Alcatraz en Guinée, Bamboung au Sénégal, Urok en Guinée Bissau et Casamance au Sénégal.
- Composante 3 : éducation et sensibilisation du rôle des AMP dans la conservation et le développement. Deux AMP comme sites pilotes : Bamboung au Sénégal et Urok en Guinée Bissau, plu un volet régional.

Appui à la CSRP pour le développement d'initiatives de cogestion et pour l'intégration des AMP dans l'aménagement des pêches en Afrique de l'Ouest⁵²

Agences de financement : AFD et FFEM

Agences d'exécution/promoteurs : CSRP

Durée du projet : 5 ans (2008-2013)

Coût total du projet : 5.000.000 d'euros

- Contribution à la stabilité environnementale, économique et politique en Afrique de l'Ouest par une meilleure gestion de la pêche et de l'environnement marin et une amélioration des capacités à maîtriser les conflits d'usage entre acteurs et pays de la sous région
- Composante 1 : renforcer le rôle des mécanismes de cogestion dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de pêche des Etats membres de la CSRP
- Composante 2 : promouvoir les AMP contribuant à la gestion durable des pêches en développant des outils de compréhension du fonctionnement des AMP et d'évaluation de leurs impacts sur la pêche
- Composante 3 : renforcer les capacités de la CSRP en matière d'appui et de conseil pour l'élaboration de politiques des pêches intégrant les concepts de cogestion et d'approche écosystémique.

Renforcement des capacités régionales de gestion et de gouvernance des pêches⁵³

Agences de financement : PRCM et autres partenaires

Agences d'exécution/promoteurs : UICN, WWF WAMER, CSRP, ministères et directions des pêches, instituts de recherche et organisation socioprofessionnelles nationales

Durée du projet : Phase II PRCM (2008-2011)

Coût total du projet : 1.896.188 euros

« Participer à une meilleure régulation et réglementation de l'accès aux ressources et à une meilleure prise en compte des intérêts et préoccupations des usagers dans les politiques de pêche pour contribuer à une gestion améliorée des ressources halieutiques et à la réduction de la pauvreté »

Renforcement des capacités des ONG et Organisations Professionnelles actives dans la pêche et l'environnement de l'Ecorégion Marine Ouest Africaine⁵⁴

Agences de financement : PRCM et autres partenaires

Agences d'exécution/promoteurs : WWF WAMER et ADEPA

Durée du projet : 3 ans (2008-2011)

Coût total du projet : 747.458 euros

« Les capacités des ONG et des Organisations Professionnelles de la pêche et de l'environnement sont renforcées pour une gestion durable des ressources marines et côtières »

Appui à la mise en œuvre du Plan Sous Régional d'Action Requins Phase II⁵⁵

Agences de financement : PRCM, MAVIA et autres partenaires

Agences d'exécution/promoteurs : CSRP et FIBA

Durée du projet : Phase II PRCM (2008-2011)

Coût total du projet : 1.000.000 d'euros

« Préserver les populations de requins dans la sous-région ouest africaine, à travers la réduction de l'effort de pêche et l'offre de moyens d'existence alternatifs et améliorés pour les communautés qui vivent de cette pêcherie »

Projet d'Appui à la GEstion de la Pêche ARTisanale Transfrontalière - PARTAGE⁵⁶ (au Sénégal et en Mauritanie)

Agences de financement : PRCM, GEF/FAO (CCLME) et AFD/CSRP (cogestion des pêches et AMP) et autres partenaires

Agences d'exécution/promoteurs : UICN

Durée du projet : 5 ans (2008-2012)

Coût total du projet : 2.390.625 euros

« Les stocks d'intérêts communs de Mulets, Tassergal, et Courbine font l'objet de plans d'aménagement concertés et intégrés dans les systèmes de gestion des pêches nationaux du Sénégal et de la Mauritanie et en cohérence avec les politiques sous-régionales »

Programme de renforcement des capacités institutionnelles du Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO)⁵⁷

Agences de financement : PRCM, REPAO, MSC et autres partenaires

Agences d'exécution/promoteurs : Réseau ENDA Diapol REPAO et WWF WAMER

Durée du projet : Phase II PRCM (2008-2011)

Coût total du projet : 764.989 euros

« L'objectif général du programme est de renforcer les capacités institutionnelles du REPAO »

Communication environnementale⁵⁸

Agences de financement : PRCM et

Agences d'exécution/promoteurs : UICN, WWF WAMER, FIBA, Wetlands International et CSRP

Durée du projet : Phase II PRCM (2008-2011)

Coût total du projet : 1.250.000 euros

« Contribuer à l'émergence, au sein de la société ouest africaine et des partenaires étrangers, d'une culture environnementale et citoyenne, intégrant les préoccupations liées à la conservation et la gestion intégrée de la zone côtière et marine »

Programme d'appui au réseau des Parlementaires et des élus locaux environnementalistes dans les pays du PRCM-UICN⁵⁹

Agences de financement : PRCM, DGIS et autres partenaires

Agences d'exécution/promoteurs : UICN

Durée du projet : Phase II PRCM (2008-2011)

Coût total du projet : 1.186.498 euros

« Les cadres législatifs et institutionnels améliorés renforcent la mise en œuvre de politiques d'aménagement et de gestion intégrée de la zone côtière prenant en compte les facteurs environnementaux dans les pays du PRCM »

Programme Régional d'Education à l'Environnement Côtier et Marin du Littoral Ouest Africain - PREE⁶⁰

Agences de financement : PRCM et autres partenaires

Agences d'exécution/promoteurs : UICN

Durée du projet : Phase II PRCM (2008-2011)

Coût total du projet : 1.845.563 euros

« Placer les structures nationales et les organisations locales d'éducation et d'animation communautaire en condition de transmettre aux jeunes générations les éléments de la compréhension des enjeux liés à la conservation des patrimoines de la zone côtière ouest africaine »

Promoting economic, social and environmentally responsible off shore oil and gas development in West Africa

Agences de financement : PRCM

Agences d'exécution/promoteurs : WWF WAMER

Durée du projet : Phase II PRCM (2008-2011)

Coût total du projet : 600.000 euros

- Promouvoir la responsabilité sociale et environnementale du développement du secteur des hydrocarbures dans les pays du PRCM
- Axes stratégiques: renforcement des capacités de gestion, prévention des risques, et sensibilisation du public

Protection of the Canary Current Large Marine Ecosystem (CCLME)⁶¹

Agences de financement : PNUE/GEF

Agences d'exécution/promoteurs : FAO

Durée du projet : 2010-2015 (précision de l'information non garantie)

Coût total du projet : 6.590.000 dollars US (5.114.287 euros) (précision de l'information non garantie)

« Permettre aux pays du CCLME de résoudre les problèmes transfrontières prioritaires en matière de pêche en déclin, de la biodiversité associée et de la qualité de l'eau grâce à des réformes de gouvernance, des investissements et des programmes de gestion »

Réseau Interuniversitaire Ouest Africain pour la promotion de la Gestion Intégrée des Zones Marines et Côtières -RIAO⁶²

Agences de financement : PRCM et MAVIA

Agences d'exécution/promoteurs : FIBA

Durée du projet : 2 ans (2008-2010)

Coût total du projet : 230.675 euros

« Le projet a pour objectif la phase initiale de mise en place institutionnelle du réseau interuniversitaire. Il permettra la création de synergies fortes entre les institutions ouest africaines et leurs partenaires du nord, en vue d'assurer la promotion des priorités régionales de recherche et de formation en gestion intégrée des zones littorales »

Projets au Sénégal

Gestion durable des ressources halieutiques⁶³

Agences de financement : GEF/Banque Mondiale

Agences d'exécution/promoteurs : Ministère de l'Economie Maritimes et des transports
Maritimes Internationaux

Durée du projet : 2008-2012

Coût total du projet : 25.540.000 dollars US (19.830.359,5 euros)

« responsabiliser les communautés pour réduire la pression de la pêche sur les stocks de poissons pour soutenir la pêche côtière centrale du Sénégal »

Gestion intégrée des ressources marine et côtière - GIRMAC⁶⁴

Agences de financement : GEF/Banque Mondiale

Agences d'exécution/promoteurs : Direction des Parcs Nationaux et Direction des Pêches
Maritimes

Durée du projet : 2004-2011

Coût total du projet : 17.343.496 dollars US (13.468.066 euros)

- Développement de pêcheries durables
- Conservation des habitats critiques et des espèces
- Financement durable de la pêche et de la conservation des ressources marines et côtières
- Gestion optimale du programme, y compris le suivi, l'évaluation et la communication
- Mise en place, en partenariat avec l'Agence du Fonds pour le Développement Social, de mécanisme de financement durable, notamment un fonds fiduciaire

Projets en Guinée Bissau

Projet de gestion de la zone côtière et de la biodiversité (Conservation de la Biodiversité Marine)

Agences de financement : GEF/Banque Mondiale et l'Union Européenne

Agences d'exécution/promoteurs : Gouvernement de Guinée Bissau

Durée du projet : 2004-2010

Coût total du projet : 9.550.000 dollars US (7.415.552 euros)

- Composante 1 : création et support de l'IBAP
- Composante 2 : création d'un mécanisme de financement pour les initiatives de développement communautaire - FIAL ; et appui à la gestion participative et l'utilisation durable de trois zones de pêches réservées
- Composante 3 : mise en œuvre d'une mesure cadre de sauvegarde environnementale et sociale
- Composante 4 : direction du programme ; suivi et évaluation

Projet Poisson-scie à Orango⁶⁵

Agences de financement : Noé Conservation

Agences d'exécution/promoteurs : Noé Conservation

Durée du projet : 2008-2012

Coût total du projet : 1.200.000 euros

« Contribuer à la sauvegarde de la biodiversité marine menacée de l'archipel des Bijagós, en renforçant la gestion des Aires Marines Protégées et en soutenant le développement des communautés locales, par la gestion durable de la pêche et des ressources naturelles »

Projets en Gambie

Integrated coastal area and marine biodiversity management project phase II (ICAM)⁶⁶

Agences de financement : PRCM et autres partenaires

Agences d'exécution/promoteurs : WWF WAMER

Durée du projet : Phase II PRCM (2008-2011)

Coût total du projet : 1.069.864 euros

« L'objectif global de ce projet est de conserver et gérer durablement la biodiversité mondialement importante dans les régions côtières, les écosystèmes marins et des zones humides en Gambie et au transfert de ces leçons au Sénégal et en Guinée Bissau »

The Gambia Biodiversity Management and Institutional Strengthening Project⁶⁷

Agences de financement : GEF/Banque Mondiale, FFEM et PRCM

Agences d'exécution/promoteurs : WWF WAMER et FIBA

Durée du projet : 3 ans (2010-2013)

Coût total du projet : 2.203.876 dollars US (1.711.272 euros)

- Composante 1 : renforcement de l'efficacité sur le terrain de la biodiversité et de la gestion des aires protégées
- Composante 2 : développement de la vision à long terme de financement durable
- Composante 3 : développement des capacités pour la gestion des aires protégées et la biodiversité

Projets en Mauritanie

Projet SurMer

Agences de financement : FIBA

Agences d'exécution/promoteurs : FIBA

Durée du projet : 2010-2015

Coût total du projet : information inconnue

- Successeur du projet RARES
- Appui à la mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion du PNBA et des objectifs du RAMP AO

Partenariat pour intégrer la biodiversité marine et côtière dans le développement du secteur pétrolier et gazier en Mauritanie⁶⁸

Agences de financement : GEF/PNUD

Agences d'exécution/promoteurs : Ministère de l'Environnement et du développement durable

Durée du projet : 2009-2012

Coût total du projet : 4.600.000 dollars US (3.573.293 euros)

« Intégration de la conservation de la biodiversité dans l'ère nouvelle de développement de l'industrie du pétrole et du gaz grâce à un partenariat concerté impliquant l'industrie pétrolière et gazière, le gouvernement et les parties prenantes de la société civile »

Régulation de l'accès aux ressources naturelles et surveillance dans le PNBA (RARES) Erreur ! Signet non défini.

Agences de financement : PRCM et MAVA

Agences d'exécution/promoteurs : direction du PNBA et FIBA

Durée du projet : 3 ans (2008-2011)

Coût total du projet : 1.372.000 euros

« Garantir la conservation du PNBA à travers la régulation participative de l'accès aux ressources naturelles, le renforcement du système de surveillance et la valorisation des expériences et des savoir-faire acquis »

Programme de Gestion des Ressources Naturelles - ProGRN⁶⁹

Agences de financement : GTZ

Agences d'exécution/promoteurs : GTZ

Durée du projet : 2005-2010

Coût total du projet : 1.091.000 euros

- Composante 1 : élaboration d'un cadre politique, stratégique, institutionnel et juridique cohérent visant la gestion décentralisée des ressources naturelles
- Composante 2 : possibilités offertes par le cadre juridique et la politique de décentralisation en vue d'une gestion communautaire des ressources naturelles utilisées par les associations d'usagers, organisations socioprofessionnelles et communes au Guidimakha et dans le Hodh El Gharbi
- Composante 3 : gestion durable et conservation des ressources naturelles dans le PNBA ; appui technique à la création d'un fonds fiduciaire
- Composante 4 : annulée

Projet d'Approfondissement des Connaissances du Banc d'Arguin - PACOBA

Agences de financement : AFD

Agences d'exécution/promoteurs : administration du PNBA

Durée du projet : 2008-2010

Coût total du projet : 1.500.000 euros

« améliorer les connaissances scientifiques sur le Golfe du Banc d'Arguin en renforçant les capacités les deux institutions mauritaniennes clés : l'IMROP et le PNBA dans le domaine de l'organisation de l'information et de sa mise au service de la décision en matière de gestion des activités environnementales et des pêches »

Projet d'appui à la restauration, la conservation des écosystèmes et la biodiversité au profit des communautés locales de la Réserve de Biosphère Transfrontière du bas Delta Mauritanien et son aire central le PND - PARCE-RBTD-PND Erreur ! Signet non défini.

Agences de financement : AECID

Agences d'exécution/promoteurs : AECID

Durée du projet : 3 ans (2008-2011)

Coût total du projet : 1 million d'euros

« Contribuer à la réhabilitation et conservation du fonctionnement des écosystèmes de la RBTD au profit des populations »

Annexe B – Fiches AMP

Fiche AMP « type »

Pays :	Coordonnées géographiques centrales :	
Nom :	Superficie (ha) :	
Date de création :	Catégorie UICN :	
Objectifs de conservation :		
– Objectifs figurant dans le plan de gestion de l'AMP et inspirant les activités		
Valeurs de conservation :		
– Raisons pour la(es)quelle(s) l'AMP a été créée		
Partenariats financiers existants :		
– ONG		
– Secteur privé		
– Organisations bilatérales / multilatérales		
Activités humaines :		
– Présence de communautés locales dans l'AMP		
– Activités principales au sein de l'AMP		
– Revenus générés		
Etat actuel du plan de gestion :	Etat actuel du plan d'affaire :	
– De quand date t-il ?	– De quand date t-il ?	
– Un autre est-il prévu ?	– Un autre est-il prévu ?	
– Relativité du plan de gestion par rapport aux activités de l'AMP	– Relativité du plan de gestion par rapport aux activités de l'AMP	
Subventions de l'Etat :		
– Coûts liés à la masse salariale (c.à.d. proportion du budget allouée aux salaires) ?		
– Budgets de fonctionnement et d'investissement		
Autres sources de financement :		
– Sources d'autofinancement		
– Mécanismes de rétention des recettes		
– Présence d'un fonds fiduciaire		
– Autres		
Revenus perçus par d'autres que par l'AMP :		
– Perçus par :		
– Utilisé pour :		
– Taxes touristiques		
– Licences de pêche / Amendes		
– Droits d'entrée		
Secteur du tourisme :		
– Nombre de visiteurs		
– Destination des recettes		
– Présence ou plan de développement d'infrastructures		
– Potentiel écotouristique		
Secteur de la pêche :		
– Régulation de la pêche		
Services écosystémiques avec une valeur économique potentielle :		
– Pêche ; Séquestration de carbone ; Protection contre les tempêtes (mangroves) ; etc.		

Sénégal

Parc National de la Langue de Barbarie

Pays : Sénégal	Coordonnées géographiques centrales : 15°55' Nord 16°30' Ouest
Nom : Parc National de la Langue de Barbarie	Superficie (ha) : 2000
Date de création : 1976	Catégorie UICN : UICN II
Objectifs et valeurs de conservation ⁷⁰ :	
<ul style="list-style-type: none"> - Conservation de la biodiversité du bas delta du Fleuve Sénégal - Protection de la zone de nidification des tortues marines - Promotion de la recherche scientifique et du tourisme 	
Partenariats financiers existants :	
- Information inconnue	
Activités humaines ⁷⁰ :	
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de communautés locales dans l'AMP : environ 10 villages autour de l'AMP - Activités au sein de l'AMP : élevage, extraction du sel, pêche et maraîchage - Revenus générés : Information inconnue 	
Etat actuel du plan de gestion :	Etat actuel du plan d'affaire :
- En cours	- Inexistant
Subventions de l'Etat :	
<ul style="list-style-type: none"> - Budget de fonctionnement : 14 millions de FCFA (DPN)* - Aucun budget d'investissement - Coûts liés à la masse salariale (c.à.d. proportion du budget allouée aux salaires) : Information inconnue 	
Autres sources de financement :	
- Information inconnue	
Revenus perçus par d'autres que par l'AMP :	
<ul style="list-style-type: none"> - Droits d'entrée par personne (2000FCFA) et droits d'entrée par véhicule (5000FCFA) - perçu par le ministère du tourisme et utilisés pour la promotion touristique - Taxe touristique (600FCFA) - perçu par le ministère du tourisme et utilisés pour la promotion touristique - Recettes des amendes - 70% va aux mairies locales et 30% aux surveillants 	
Secteur du tourisme :	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visiteurs : environ 20 à 30 000 touristes dans tous les parcs du Sénégal - Tourisme vers les sites historiques : le phare de pilotage, le quartier balacos et le canon colonial de surveillance de l'embouchure. - Destination des recettes : Information inconnue - Valeur économique totale : Information inconnue - Présence ou plan de développement d'infrastructures : aucun - Potentiel écotouristique : Information inconnue 	
Secteur de la pêche :	
- Aucune régulation de la pêche artisanale au Sénégal	
Services écosystémiques avec une valeur économique :	
- Information inconnue	

*Ce budget était rattaché aux conservateurs embauchés par la DPN ; il n'est donc pas clair si ce budget reviendra toujours aux AMP maintenant que la DAC en a la tutelle. Le budget de la DAC servira tout d'abord au renforcement de la direction.²¹

Parc National des Îles de la Madeleine

Pays : Sénégal	Coordonnées géographiques centrales : 14°39' Nord 17°28' Ouest
Nom : Parc National des Îles de la Madeleine	Superficie (ha) : 450
Date de création : 1976	Catégorie UICN : UICN II
Objectifs et valeurs de conservation ⁷¹ :	
<ul style="list-style-type: none"> – Conservation du milieu et de la diversité biologique – Valorisation du patrimoine culturel – Développement de l'éducation environnementale et de la recherche scientifique 	
Partenariats financiers existants :	
– Information inconnue	
Activités humaines :	
<ul style="list-style-type: none"> – Présence de communautés locales dans l'AMP : site sacré pour certaines communautés ⁷¹ – Activités au sein de l'AMP : pêche sous-marine et tourisme de vision – Revenus générés : Information inconnue 	
Etat actuel du plan de gestion :	Etat actuel du plan d'affaire :
– En cours	– Inexistant
Subventions de l'Etat :	
<ul style="list-style-type: none"> – Budget de fonctionnement : 14 millions de FCFA (DPN)* – Aucun budget d'investissement – Coûts liés à la masse salariale (c.à.d. proportion du budget allouée aux salaires) : Information inconnue 	
Autres sources de financement :	
– Information inconnue	
Revenus perçus par d'autres que par l'AMP :	
<ul style="list-style-type: none"> – Droits d'entrée par personne (2000FCFA) et droits d'entrée par véhicule (5000FCFA) – perçu par le ministère du tourisme et utilisés pour la promotion touristique – Taxe touristique (600FCFA) – perçu par le ministère du tourisme et utilisés pour la promotion touristique – Recettes des amendes – 70% va aux mairies locales et 30% aux surveillants 	
Secteur du tourisme :	
<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de visiteurs : Information inconnue – Destination des recettes : Information inconnue – Valeur économique totale : Information inconnue – Présence ou plan de développement d'infrastructures : aucun – Potentiel écotouristique : Information inconnue 	
Secteur de la pêche :	
– Aucune régulation de la pêche artisanale au Sénégal	
Services écosystémiques avec une valeur économique :	
– Information inconnue	

*Ce budget était rattaché aux conservateurs embauchés par la DPN ; il n'est donc pas clair si ce budget reviendra toujours aux AMP maintenant que la DAC en a la tutelle. Le budget de la DAC servira tout d'abord au renforcement de la direction.²¹

Réserve Naturelle de Popenguine

Pays : Sénégal	Coordonnées géographiques centrales : 14°30' Nord 17°06' Ouest
Nom : Réserve Naturelle de Popenguine	Superficie (ha) : 1009
Date de création : 1986	Catégorie UICN : UICN IV
Objectifs et valeurs de conservation :	
– Restauration de l'habitat dégradé par l'action de l'homme et des sécheresses successives ⁷²	
Partenariats financiers existants :	
– Information inconnue	
Activités humaines :	
– Présence de communautés locales dans l'AMP : Information inconnue	
– Activités au sein de l'AMP : écotourisme, pêche artisanale et commerce	
– Participation active et bénévole de la population périphérique pour la restauration et la valorisation de l'AMP ⁷²	
– Revenus générés : Information inconnue	
Etat actuel du plan de gestion :	Etat actuel du plan d'affaire :
– Inexistant	– Inexistant
Subventions de l'Etat :	
– Budget de fonctionnement : 14 millions de FCFA (DPN)*	
– Aucun budget d'investissement	
– Coûts liés à la masse salariale (c.à.d. proportion du budget allouée aux salaires) : Information inconnue	
Autres sources de financement :	
– Information inconnue	
Revenus perçus par d'autres que par l'AMP :	
– Droits d'entrée par personne (2000FCFA) et droits d'entrée par véhicule (5000FCFA) – perçu par le ministère du tourisme et utilisés pour la promotion touristique	
– Taxe touristique (600FCFA) – perçu par le ministère du tourisme et utilisés pour la promotion touristique	
– Recettes des amendes – 70% va aux mairies locales et 30% aux surveillants	
Secteur du tourisme :	
– Nombre de visiteurs : environ 20 à 30 000 touristes dans tous les parcs du Sénégal	
– Destination des recettes : Information inconnue	
– Valeur économique totale : Information inconnue	
– Présence ou plan de développement d'infrastructures : aucun	
– Potentiel écotouristique : Information inconnue	
Secteur de la pêche :	
– Aucune régulation de la pêche artisanale au Sénégal	
Services écosystémiques avec une valeur économique :	
– Information inconnue	

*Ce budget était rattaché aux conservateurs embauchés par la DPN ; il n'est donc pas clair si ce budget reviendra toujours aux AMP maintenant que la DAC en a la tutelle. Le budget de la DAC servira tout d'abords au renforcement de la direction.²¹

Parc National du Delta du Saloum

Pays : Sénégal	Coordonnées géographiques centrales : 13°52' Nord 16°36' Ouest
Nom : Parc National du Delta du Saloum	Superficie (ha) : 76.000
Date de création : 1976	Catégorie UICN : UICN II
Objectifs de conservation ⁷³ :	
<ul style="list-style-type: none"> - Conserver le patrimoine naturel et archéologique existant et restaurer les zones dégradées - Mettre en place un système de surveillance continue de l'environnement - Promouvoir des activités d'écodéveloppement en faveur des populations de la RBDS - Mettre en place un dispositif institutionnel propre à la RBDS 	
Valeurs de conservation ⁷⁴ :	
<ul style="list-style-type: none"> - Sauvegarde d'un échantillon représentatif de la zone deltaïque avec ses peuplements de mangroves, une façade maritime, les sites historiques ainsi que les ressources naturelles inféodées aux divers milieux 	
Partenariats financiers existants :	
<ul style="list-style-type: none"> - ONG - UICN - Secteur privé : Information inconnue - Organisations bilatérales/ multilatérales : Information inconnue 	
Activités humaines ⁷³ :	
<ul style="list-style-type: none"> - Deux groupes ethniques principaux : les Sérères et les Mandingues (tous deux majoritairement islamiques) - Forte densité : 21-61 habitants au km² en 1997 - Activités au sein de l'AMP : agriculture, pêche, élevage, cueillette de produits forestiers, tourisme, extraction du sel et exploitation des coquillages 	
Etat actuel du plan de gestion :	Etat actuel du plan d'affaire :
<ul style="list-style-type: none"> - Rédigé en 2003 	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistant
Subventions de l'Etat :	
<ul style="list-style-type: none"> - Budget de fonctionnement : 14 millions de FCFA (DPN)* - Aucun budget d'investissement - Coûts liés à la masse salariale (c.à.d. proportion du budget allouée aux salaires) : Information inconnue 	
Autres sources de financement :	
<ul style="list-style-type: none"> - Information inconnue 	
Revenus perçus par d'autres que par l'AMP :	
<ul style="list-style-type: none"> - Droits d'entrée par personne (2000FCFA) et droits d'entrée par véhicule (5000FCFA) – perçu par le ministère du tourisme et utilisés pour la promotion touristique - Taxe touristique (600FCFA) – perçu par le ministère du tourisme et utilisés pour la promotion touristique - Recettes des amendes – 70% va aux mairies locales et 30% aux surveillants 	
Secteur du tourisme ⁷³ :	
<ul style="list-style-type: none"> - En 1998 : 9 établissements hôteliers (484 lits) et 22 campements touristiques (250 lits) - Taux d'occupation moyen en 1995 : 15% - Nombre de visiteurs : Information inconnue - Destination des recettes : Information inconnue - Valeur économique totale : Information inconnue - Présence ou plan de développement d'infrastructures : Information inconnue - Potentiel écotouristique : Information inconnue 	
Secteur de la pêche ⁷³ :	
<ul style="list-style-type: none"> - Aucune régulation de la pêche artisanale au Sénégal - Moyenne des captures au sein de l'AMP : environ 10.000 tonnes par an, avec un record de 15.000 tonnes en 1989 	

- Prélèvement d'huîtres et de coquillages : impossible de chiffrer la production annuelle de cette activité, destinée en premier lieu à la consommation familiale
- Les populations de la zone évoquent toutes des baisses de production : pression accrue sur les ressources, baisse de la pluviométrie, techniques d'exploitation inadaptées, coupe des racines échasses des palétuviers et, en ce qui concerne les mollusques, ensablement des vasières suite à l'érosion côtière

Services écosystémiques avec une valeur économique⁷³ :

- Ecosystème de mangroves – sources de ressources naturelles, de sites de reproduction d'espèces halieutiques et de protection contre l'érosion côtière
- Economie du lieu basée sur la pêche, le prélèvement des produits de la mangrove, l'agriculture, l'élevage et plus récemment le tourisme

*Ce budget était rattaché aux conservateurs embauchés par la DPN ; il n'est donc pas clair si ce budget reviendra toujours aux AMP maintenant que la DAC en a la tutelle. Le budget de la DAC servira tout d'abords au renforcement de la direction.²¹

Aire Marine Protégée de Kayar

Pays : Sénégal	Coordonnées géographiques centrales : information inconnue
Nom : Aire Marine Protégée de Kayar	Superficie (ha) : 17.100
Date de création : 2004	Catégorie UICN : aucune
Objectifs et valeurs de conservation :	
– Ressources halieutiques	
Partenariats financiers existants :	
– ONG : WWF	
– Secteur privé : Information inconnue	
– Organisations bilatérales / multilatérales : AFD	
Activités humaines ⁷⁵ :	
– Présence de communautés locales dans l'AMP : 80% de wolofs, 10% de peulh et 10% d'autres communautés ethniques ; 16.957 habitants en 2005 avec une croissance démographique de 5% (contre 3% dans le pays)	
– Activités au sein de l'AMP : autrefois, il y avait une association agriculture-pêche. Maintenant, pêche souvent pratiquée exclusivement	
– Revenus générés	
Etat actuel du plan de gestion :	Etat actuel du plan d'affaire :
– Elaboration d'un plan de gestion et d'aménagement en 2007	– Inexistant
Subventions de l'Etat :	
– Budget de fonctionnement : 14 millions de FCFA (DPN)*	
– Aucun budget d'investissement	
– Coûts liés à la masse salariale (c.à.d. proportion du budget allouée aux salaires) : Information inconnue	
Autres sources de financement :	
– Information inconnue	
Revenus perçus par d'autres que par l'AMP :	
– Droits d'entrée par personne (2000FCFA) et droits d'entrée par véhicule (5000FCFA) – perçu par le ministère du tourisme et utilisés pour la promotion touristique	
– Taxe touristique (600FCFA) – perçu par le ministère du tourisme et utilisés pour la promotion touristique	
– Recettes des amendes – 70% va aux mairies locales et 30% aux surveillants	
Secteur du tourisme ⁷⁵ :	
– Activité touristique marginale	
– Présence ou plan de développement d'infrastructures : trois réceptifs existants	
– Potentiel écotouristique : Information inconnue	
Secteur de la pêche ⁷⁵ :	
– Aucune régulation de la pêche artisanale au Sénégal	
– Planification d'installation de récifs artificiels – améliorerait les ressources halieutiques et protégerait les AMP car les propriétaires de filets et de sennes tournantes éviteraient de les utiliser	
– Valeur économique commerciale au sein de l'AMP : 7.855.976.000FCFA en 2006, soit 444.292FCFA par tête	
– Le parc piroguier progresse en moyenne de 8,6 par an.	
– Production : 99% de poisson, 0,95% de mollusques et 0,05% de crustacés en 2006	
Services écosystémiques avec une valeur économique :	
– Information inconnue	

*Ce budget était rattaché aux conservateurs embauchés par la DPN ; il n'est donc pas clair si ce budget reviendra toujours aux AMP maintenant que la DAC en a la tutelle. Le budget de la DAC servira tout d'abords au renforcement de la direction.²¹

Aire Marine Protégée Communautaire de Bamboung

Pays : Sénégal	Coordonnées géographiques centrales : information inconnue
Nom : Aire Marine Protégée Communautaire de Bamboung	Superficie (ha) : 6.800
Date de création : 2004 (mais protégée depuis avril 2003)	Catégorie UICN : aucune
Objectifs de conservation⁷⁶ : <ul style="list-style-type: none"> - Application du règlement en vigueur - Règlement compatible avec les objectifs de conservation du patrimoine naturel - Connaissance fine des habitats naturels, de la faune et de la flore - Connaissance fine des facteurs anthropiques et naturels influençant l'état de conservation de l'AMP - Valorisation de l'ensemble des connaissances acquises - Maintenance et amélioration de la qualité et de l'état de conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore - Maintenance des usages et pratiques locales compatibles avec les objectifs de conservation - Organisation des usages et pratiques - Développement économique durable des 14 villages - Mission de sensibilisation et d'éducation des publics 	
Valeurs de conservation : <ul style="list-style-type: none"> - Conservation de la ressource pour une exploitation durable - Gestion communautaire 	
Partenariats financiers existants : <ul style="list-style-type: none"> - ONG : Océanium 	
Activités humaines : <ul style="list-style-type: none"> - Présence de communautés locales dans l'AMP - 14 villages, dont 10 sont continentaux - Activités au sein de l'AMP : aucunes activités de pêche 	
Etat actuel du plan de gestion : <ul style="list-style-type: none"> - En cours de finalisation 	Etat actuel du plan d'affaire : <ul style="list-style-type: none"> - Inexistant
Subventions de l'Etat : <ul style="list-style-type: none"> - Budget de fonctionnement : 14 millions de FCFA (DPN)* - Conservateur remplacé avec un agent de la DAC⁷⁷ - Aucun budget d'investissement - Coûts liés à la masse salariale (c.à.d. proportion du budget allouée aux salaires) : Information inconnue 	
Autres sources de financement : <ul style="list-style-type: none"> - Projets de commercialisation de produits avec potentiellement 10-20% des bénéfices reversés à l'AMP - Approvisionnement du gîte dans les marchés locaux - Gîte écotouristique de Keur Bamboung paye 500 000 FCFA/mois pour la surveillance de l'AMP - Subvention du FFEM pour les 4 années à venir 	
Revenus perçus par d'autres que par l'AMP : <ul style="list-style-type: none"> - Droits d'entrée par personne (2000FCFA) - perçu par le ministère du tourisme et utilisés pour la promotion touristique - Taxe touristique (600FCFA) - perçu par le ministère du tourisme et utilisés pour la promotion touristique - Recettes des amendes - 70% va aux mairies locales et 30% aux surveillants 	
Secteur du tourisme : <u>Gîte Keur Bamboung</u> <ul style="list-style-type: none"> - Création en 2005 	

<ul style="list-style-type: none">- environ 800 pensions complètes par an.- 22 000FCFA par pension complète- Les profits reviennent à l'AMP, aux communautés et pour les coûts d'investissement et de surveillance- Les recettes écotouristiques s'élèvent à environ 50.000 euros sur 23 mois. Ces revenus servent à rémunérer les salariés du campement mais également les gardiens de l'AMP et d'aider la communauté rurale (5 à 10 % du budget de celle-ci)Erreur ! Signet non défini.
Secteur de la pêche : <ul style="list-style-type: none">- Régulation de la pêche : zone intégralement protégée ; interdit de prélever des ressources animales, végétales, marines ou terrestres dans les limites de l'AMP- Valeur économique
Services écosystémiques avec une valeur économique : <ul style="list-style-type: none">- Présence de mangroves au sein de l'AMP

*Ce budget était rattaché aux conservateurs embauchés par la DPN ; il n'est donc pas clair si ce budget reviendra toujours aux AMP maintenant que la DAC en a la tutelle. Le budget de la DAC servira tout d'abords au renforcement de la direction.²¹

Aire Marine Protégée de Joal-Fadiouth

Pays : Sénégal	Coordonnées géographiques centrales : 14°8' Nord 16°49' Ouest
Nom : Aire Marine Protégée de Joal-Fadiouth	Superficie (ha) : 17.400
Date de création : 2004	Catégorie UICN : aucune
Objectifs de conservation ⁷⁸ :	
<ul style="list-style-type: none"> – Améliorer les connaissances sur la dynamique des espèces et des habitats – Préserver les ressources marines et côtières de l'AMP – Protéger et/ou restaurer les habitats et espèces clés de l'AMP (mangrove, zone d'alimentation et de ponte de la tortue...) – Améliorer les conditions de vie des populations locales – Promouvoir des mécanismes de financement durable de la gestion de l'AMP et le développement local – Promouvoir des comportements responsables favorables à la gestion durable de l'AMP et des ressources marines et côtières associées – Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion de l'AMP – Assurer une meilleure gestion administrative de l'AMP 	
Valeurs de conservation :	
Partenariats financiers existants :	
<ul style="list-style-type: none"> – ONG : WWF – Secteur privé : Information inconnue – Organisations bilatérales/multilatérales : Information inconnue 	
Activités humaines ⁷⁸ :	
<ul style="list-style-type: none"> – Population humaine dans l'AMP : Information inconnue – Activités au sein de l'AMP : pêche, activités agricoles, transformation de produits halieutiques, ramassage de coquillages, tourisme, artisanat local – Comité de Gestion : organe exécutif et instance de décision principale de l'AMP (mis en place en 2006) 	
Etat actuel du plan de gestion :	Etat actuel du plan d'affaire :
– Rédigé en 2009	– Inexistant
Subventions de l'Etat :	
<ul style="list-style-type: none"> – Budget de fonctionnement : 14 millions de FCFA (DPN)* – Aucun budget d'investissement – Coûts liés à la masse salariale (c.à.d. proportion du budget allouée aux salaires) : Information inconnue 	
Autres sources de financement :	
– Information inconnue	
Revenus perçus par d'autres que par l'AMP :	
<ul style="list-style-type: none"> – Droits d'entrée par personne (2000FCFA) et droits d'entrée par véhicule (5000FCFA) – perçu par le ministère du tourisme et utilisés pour la promotion touristique – Taxe touristique (600FCFA) – perçu par le ministère du tourisme et utilisés pour la promotion touristique – Recettes des amendes – 70% va aux mairies locales et 30% aux surveillants 	
Secteur du tourisme ⁷⁸ :	
<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de visiteurs : Information inconnue – Destination des recettes : Information inconnue – Valeur économique totale : Information inconnue – Présence ou plan de développement d'infrastructures : Information inconnue – Potentiel écotouristique : possibilités d'excursions dans les nombreux bolongs à travers la mangrove et le patrimoine du village traditionnel de Fadiouth 	

– Potentiel de pêche sportive, de plongée sous marine et autres formes de visites guidées
Secteur de la pêche⁷⁸ : – Régulation de la pêche : interdiction d'utiliser des engins de pêche destructeurs ; pêches sous-marine et à l'explosif interdites – Valeur économique : Information inconnue
Services écosystémiques avec une valeur économique : – Mangroves

*Ce budget était rattaché aux conservateurs embauchés par la DPN ; il n'est donc pas clair si ce budget reviendra toujours aux AMP maintenant que la DAC en a la tutelle. Le budget de la DAC servira tout d'abords au renforcement de la direction.²¹

Guinée Bissau

Parque Natural dos Tarrafes do Rio Cacheu

Pays : Guinée Bissau	Coordonnées géographiques centrales : 12°10' Nord 16°20' Ouest
Nom : Parque Natural dos Tarrafes do Rio Cacheu	Superficie (ha) : 80.000
Date de création : 2000	Catégorie UICN : UICN V
Objectifs de conservation ⁷⁹ : <ul style="list-style-type: none"> – Préservation, conservation et défense des écosystèmes de mangroves et des estuaires du fleuve Cacheu – Sauvegarde et reconstitution des habitats de la faune migratoires – Promotion des usages rationnels de l'espace et des ressources naturelles de façon à assurer la continuité du processus évolutif – Promotion d'études sur la dynamique de la mangrove dans la perspective de l'utilisation durable des ressources – Elaboration d'études pour assurer l'évaluation de l'impact des activités humaines et des agents économiques nationaux et étrangers sur la mangrove et les écosystèmes concernés – Mise en place d'un système de surveillance des activités d'exploitation des mangroves – Défense et promotion des activités et forme de vie traditionnelles des populations résidentes – Promotion du développement économique et du bien-être des communautés résidentes 	
Valeurs de conservation ⁸⁰ : <ul style="list-style-type: none"> – Protection de la mangrove pour la reproduction des ressources halieutiques, la conservation de la diversité faunistique et floristique et l'amélioration des conditions de vie des populations – Lieu sacrée de cérémonie aux niveaux national, sous-régional et international (Cobiana) – Beautés des paysages – Diversités ethniques et gestion traditionnelle des ressources naturelles – Grand diversités des espèces d'oiseaux migratrice et résidentes et présence de mammifères terrestres 	
Partenariats financiers existants : <ul style="list-style-type: none"> – ONG : AD (s'occupe principalement du développement durable) – SWISSAID – s'occupe principalement du développement durable – UICN – développement du processus de mise en place et de la création du parc – Secteur privé : Fondation MAVVA – Organisations bilatérales/multilatérales : GEF/Banque Mondiale 	
Activités humaines : <ul style="list-style-type: none"> – Présence de communautés locales dans l'AMP : densité de population d'environ 8,7 habitants par km² d'après des estimations de 1997 – Populations locales : impliquées dans la gestion de leurs ressources et premiers bénéficiaires – Activités au sein de l'AMP : environ 85% de la population pratique l'agriculture comme activité principale et la pêche comme activité complémentaire ; les 25% restant sont soit des pêcheurs soit pratiquent diverses professions 	
Etat actuel du plan de gestion : <ul style="list-style-type: none"> – Rédigé en 2008 – Valable jusqu'en 2018 	Etat actuel du plan d'affaire : <ul style="list-style-type: none"> – Inexistant
Subventions de l'Etat : <ul style="list-style-type: none"> – Les AMP reçoivent les financements de projets multilatéraux et bilatéraux à travers l'IBAP – dépenses 2009 de 366 506 dollars US* – Fonds fiduciaire BioGuinée – en cours de création – Coûts liés à la masse salariale (c.à.d. proportion du budget allouée aux salaires) : 18.628 euros 	

pour les salaires annuels, payé avec le budget de l'IBAP
<p>Autres sources de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune sources d'autofinancement, mais processus de création de la fondation BioGuinée en cours - Mécanismes de rétention des recettes : Information inconnue - Taxe d'entrée au parc et paiements pour loger dans la maison de passage (pour l'hébergement de chercheurs et visiteurs dans le siège du parc) - Amendes pour la pêche illicite
<p>Revenus perçus par d'autres que par l'AMP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taxe touristique : 1000 FCFA par touriste par jour - Les recettes reviennent à 40% pour l'AMP, 20% pour les populations (activités communautaires) et 40% pour l'IBAP
<p>Secteur du tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'infrastructures touristiques présentes - Potentiel écotouristique - possible, mais non valorisé pour le moment - Certain circuit écotouristique sont déjà identifiées dans le plan d'aménagement écotouristique existant - sites historiques présents (ancienne forteresse d'esclaves) et valorisation de l'aspect culturel possible (site sacré de Cobiana)
<p>Secteur de la pêche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pêche autorisée sous certaines conditions définies dans le plan de gestion - Valeur économique - les revenus tirés des activités de pêche ne sont pas destinés à l'appui et la gestion du parc
<p>Services écosystémiques avec une valeur économique⁷⁹ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de grandes étendues de mangroves (10,5%) : un nombre indéterminé de poissons, de crustacés, en particulier les crevettes, et de mollusques viennent s'y reproduire - Fleuve et rias : zones poissonneuses - Vasières : zones d'alimentation et reproduction des oiseaux, collecte de coquillages par les femmes - Mangroves : protection contre l'érosion marine, milieu important pour la reproduction des ressources halieutiques, la pharmacopée, le bois d'œuvre, de chauffe, et de construction - Palmeraies : extraction pour le vin et l'huile de palme, fond de revenu important pour la population de Cacheu et rôle important pour la limitation de l'érosion dû à la dynamique des marées ou l'écoulement superficiel des eaux pluviales - Forêt : rôle important la culture du riz, la collecte de fruits et la pharmacopée

*subvention sous forme d'appui technique plutôt que financier

Parque Nacional de Grupo de ilhas de Orango

Pays : Guinée Bissau	Coordonnées géographiques centrales : 11°03' Nord 16°05' Ouest
Nom : Parque Nacional de Grupo de ilhas de Orango	Superficie (ha) : 158.200
Date de création : 2000	Catégorie UICN : aucune
Objectifs de conservation⁸¹ :	
<ul style="list-style-type: none"> - Préservation, conservation et défense des écosystèmes des complexes des îles d'Orango - Sauvegarde des espèces animales et végétales, et des habitats menacés - Sauvegarde et reconstitution des habitats de la faune migratoire - Promotion des usages rationnels de l'espace et des ressources naturelles de façon à assurer la continuité du processus évolutif - Promotion des activités et des formes de vie traditionnelle des populations résidentes - Promotion du développement économique et du bien-être des communautés résidentes 	
Valeurs de conservation⁸² :	
<ul style="list-style-type: none"> - Protection et valorisation des écosystèmes - Préservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable des ressources naturelles pour la promotion sociale et économique des populations 	
Partenariats financiers existants :	
<ul style="list-style-type: none"> - ONG - UICN, CBD-Habitat, Noé Conservation, FIBA, WWF - Secteur privé - Fondation MAVA - Organisations bilatérales/multilatérales - GEF/Banque Mondiale 	
Activités humaines :	
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de communautés locales dans l'AMP : 5 îles habitées et 3 îlots non habités en permanence ; croissance démographique de 2,4% par an (2007) - Activités au sein de l'AMP : population essentiellement agricole ; pêche de subsistance, mais présence de pêcheurs étrangers - Revenus générés : Information inconnue 	
Etat actuel du plan de gestion :	Etat actuel du plan d'affaire :
<ul style="list-style-type: none"> - Rédigé en 2008 - Valable jusqu'en 2018 	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistant
Subventions de l'Etat :	
<ul style="list-style-type: none"> - Les AMP reçoivent les financements de projets multilatéraux et bilatéraux à travers l'IBAP - dépenses 2009 de 453 382 dollars US * - Fonds fiduciaire BioGuinée - en cours de création - Coûts liés à la masse salariale (c.à.d. proportion du budget allouée aux salaires) - 21.798 euros pour les salaires annuels, payé avec le budget de l'IBAP - L'équipe présente à Orango est constituée d'un directeur, de 7 écogardes, d'une animatrice, d'un garde de nuit, d'une femme de ménage et de 2 marins 	
Autres sources de financement :	
<ul style="list-style-type: none"> - Aucunes sources d'autofinancement, mais processus de création de la fondation BioGuinée en cours - Mécanismes de rétention des recettes : Information inconnue - Taxe d'entrée au parc et taxe pour la pêche sportive - Projet d'écotourisme communautaire en cours - géré par les communautés résidentes de la lagune des hippopotames dans le village d'Angôr - Amendes pour la pêche illicite 	
Revenus perçus par d'autres que par l'AMP :	
<ul style="list-style-type: none"> - Taxe touristique : 1000 FCFA par touriste par jour - Pêche sportive : 5000 FCFA (6kg permis) - Observation d'hippopotames : 5000FCFA 	

<ul style="list-style-type: none">- Les recettes reviennent à 40% pour l'AMP, 20% pour les populations (activités communautaires) et 40% pour l'IBAP- Infractions : confiscation de matériel ou paiements de 350 000FCFA pour la zone centrale et 250 000FCFA pour la zone tampon
<p>Secteur du tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none">- Activités de pêche sportive <p><u>Orango Parque Hotel (hôtel privé)</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Appartient à Luc Hoffman et géré par CBD-Habitat mais les bénéfices reviennent aux communautés et initiatives locales- Nombre de visiteurs - chiffre inconnu de l'IBAP <p><u>Campement écotouristique de gestion communautaire</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Construit mais pas encore mis en application
<p>Secteur de la pêche :</p> <ul style="list-style-type: none">- Régulation de la pêche : le secteur de la pêche est géré par le Ministère de la Pêche. Le cadre juridique qui englobe le règlement de la pêche artisanal peut être utilisé par la direction du parc ; il existe aussi un règlement intérieur au parc qui régule les activités de pêche, tel que le zonage et l'utilisation durable des ressources halieutiques- Valeur économique - les revenus tirés des activités de pêche ne sont pas destinés à l'appui et la gestion du parc
<p>Services écosystémiques avec une valeur économique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Grande concentration de mangroves, représentant 1/3 de l'écosystème de la RBABB- Coquillages : source principale de protéines ; utilisés pour la consommation locale plutôt que la commercialisation- Fleuve et rias : zones poissonneuses- Vasières : zones d'alimentation et reproduction des oiseaux, collecte de coquillages par les femmes- Mangroves : protection contre l'érosion marine, milieu important pour la reproduction des ressources halieutiques, la pharmacopée, le bois d'œuvre, de chauffe, et de construction- Palmeraies : extraction pour le vin et l'huile de palme, fond de revenu important pour la population d'Orango et rôle important pour la limitation de l'érosion dû à la dynamique des marées ou l'écoulement superficiel des eaux pluviales- Forêt : rôle important la culture du riz, la collecte de fruits et la pharmacopée

*subvention sous forme d'appui technique plutôt que financier

Parque Nacional Marinho de João Vieira & Poilão

Pays : Guinée Bissau	Coordonnées géographiques centrales : 10°56' Nord 15°42' Ouest
Nom : Parque Nacional Marinho de João Vieira & Poilão	Superficie (ha) : 49.513
Date de création : 2000	Catégorie UICN : aucune
Objectifs de conservation ⁸³ :	
<ul style="list-style-type: none"> – Préserver l'équilibre et la fonction de la biodiversité et des écosystèmes – Conservation du patrimoine génétique et le processus d'évolution – Rôle des zones protégées sur le plan national, sous-régional et international de la protection des espèces migratrices – Conservation de paysages importants pour le tourisme – Préservation de la diversité culturelle, historique, archéologique et anthropologique – Loisirs de plein air d'une manière saine, pour les résidents et les visiteurs, et développement du tourisme durable – Education, recherche, études et diffusion des connaissances sur les ressources pour la surveillance de l'environnement – Conditions propices à un développement durable de la région de Bolama-Bijagós 	
Valeurs de conservation ⁸⁴ :	
<ul style="list-style-type: none"> – Conserver la biodiversité et les écosystèmes équilibrés et fonctionnels – Constituer un noyau parfaitement préservé à partir duquel le repeuplement des zones adjacentes par des espèces menacées ou fortement exploitées devient possible – Contribuer à la conservation de la biodiversité au niveau mondial, notamment les tortues marines – Créer des conditions favorables à un développement durable de la région insulaire dans laquelle s'inscrit le parc – Appuyer les institutions d'Etat dans la gestion des océans et des environnements naturels en général 	
Partenariats financiers existants :	
<ul style="list-style-type: none"> – ONG – UICN, CBD-Habitat, Noé Conservation, FIBA, WWF – Secteur privé – Fondation MAVA – Organisations bilatérales/multilatérales – GEF/Banque Mondiale 	
Activités humaines :	
<ul style="list-style-type: none"> – Présence de plusieurs sites sacrés, notamment l'île de Poilão ⁸⁴ – Présence de communautés locales dans l'AMP : aucun recensement de la population active, mais estimation annuelle de migrations temporaires d'environ 1000 personnes ; ces migrations ne peuvent pas être séparée de la dynamique socioéconomique et socioreligieuse de l'île de Canhabaque (3.20317 habitants) – Activités au sein de l'AMP : culture de riz, élevage, pêche, extraction d'huile de palme et collecte de fruits 	
Etat actuel du plan de gestion :	Etat actuel du plan d'affaire :
<ul style="list-style-type: none"> – Rédigé en 2008 – Valable jusqu'en 2018 	<ul style="list-style-type: none"> – Inexistant
Subventions de l'Etat :	
<ul style="list-style-type: none"> – Les AMP reçoivent les financements de projets multilatéraux et bilatéraux à travers l'IBAP – dépenses 2009 de 368 282 dollars US * – Fonds fiduciaire BioGuinée – en cours de création – Coûts liés à la masse salariale (c.à.d. proportion du budget allouée aux salaires) – 15.830 euros pour les salaires annuels, payé avec le budget de l'IBAP – L'équipe présente à João Vieira & Poilão est constituée d'un directeur, de 4 écogardes/marins, de 2 animateurs, et d'une femme de ménage 	

<p>Autres sources de financement :</p> <ul style="list-style-type: none">- Aucunes sources d'autofinancement, mais processus de création de la fondation BioGuinée en cours- Mécanismes de rétention des recettes : Information inconnue- Taxe d'entrée au parc et taxe pour la pêche sportive- Amendes pour la pêche illicite- Le parc ne reçoit pas d'avantages économiques de la part du gouvernement
<p>Revenus perçus par d'autres que par l'AMP :</p> <ul style="list-style-type: none">- Taxe touristique : 1000 FCFA par touriste par jour- Pêche sportive : 5000FCFA (6kg permis)- Observation de tortues : 25000FCFA- Les recettes reviennent à 40% pour l'AMP, 20% pour les populations (activités communautaires) et 40% pour l'IBAP- Infractions : confiscation de matériel ou paiements de 350 000FCFA pour la zone centrale et 250 000FCFA pour la zone tampon
<p>Secteur du tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none">- Activités de pêche sportive- Les droits d'accès et l'utilisation des îles dans le parc sont régies par le droit traditionnel- Deux camps touristiques privés : Claude Brossard (environ 200 touristes) et Le Carrangué (ne fonctionne pas à présent) - camps de pêche sportive - Valeur économique totale : droits d'entrée touristiques (n'inclut pas la taxe pour la pêche sportive), observations de tortues à Poilão, des bateaux, tel l'Africa Queen, amène les touristes- Présence ou plan de développement d'infrastructures : pas de plans prévus, mais il existe un plan de développement touristique pour l'archipel suivant l'impact environnemental- Potentiel écotouristique - possible, mais non valorisé pour le moment- Certain circuit écotouristique sont déjà identifiées, notamment pour le perroquet gris- Moyens financiers ponctuels appuyés par CBD-Habitat pour le suivi de tortues marines à Poilão pendant la période sèche - Les données sur l'évolution du tourisme dans la région sont pratiquement inexistantes ; tendance tend à augmenter progressivement (plus de bateaux et de pêcheurs)
<p>Secteur de la pêche :</p> <ul style="list-style-type: none">- Régulation de la pêche : interdiction de la pêche commerciale dans la zone centrale et restriction sur le matériel de pêche et l'accès aux bateaux durant la période de reproduction des tortues marines- Tout le périmètre du parc est interdit la pêche, sauf pour la pêche sportive dans la zone tampon et la consommation des résidents temporaires dans le parc- Présence de pêcheurs étrangers- Valeur économique - les revenus tirés des activités de pêche ne sont pas destinés à l'appui et la gestion du parc
<p>Services écosystémiques avec une valeur économique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Coquillages : source principale de protéines ; utilisés pour la consommation locale plutôt que la commercialisation- Fleuve et rias : zones poissonneuses- Vasières : zones d'alimentation et reproduction des oiseaux, collecte de coquillages par les femmes- Mangroves : protection contre l'érosion marine, milieu important pour la reproduction des ressources halieutiques, la pharmacopée, le bois d'œuvre, de chauffe, et de construction- Palmeraies : extraction pour le vin et l'huile de palme, fond de revenu important pour la population de Canhabaque et rôle important pour la limitation de l'érosion dû à la dynamique des marées ou l'écoulement superficiel des eaux pluviales- Forêt : rôle important la culture du riz, la collecte de fruits et la pharmacopée

*subvention sous forme d'appui technique plutôt que financier

Área Marinha Protegida Comunitária das Ilhas de Urok

Pays : Guinée Bissau	Coordonnées géographiques centrales : information inconnue
Nom : Área Marinha Protegida Comunitária das Ilhas de Urok	Superficie (ha) : 54.500
Date de création : 2005	Catégorie UICN : aucune
Objectifs de conservation⁸⁵ : <ul style="list-style-type: none"> – Contribuer à la pérennité d'un environnement sain et productif et à la conservation de la biodiversité biologique – Contribuer à la sécurité alimentaire et économique des populations des îles Urok et améliorer leur cadre de vie – Encourager la participation et le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs pour la dynamisation du processus de cogestion en vue d'assurer son autonomie et sa durabilité. – Renforcer les capacités des communautés résidentes afin qu'elles s'approprient le processus en cours et améliorent leurs capacités revendicatives afin d'assurer leur droit à un environnement sain et à un développement durable – Accompagner et orienter les mutations sociales qui s'opèrent au sein des communautés, en particulier chez les jeunes, au travers d'un processus d'animation culturelle intensif – Documenter et systématiser les expériences de gestion participative en cours pour en retirer les enseignements au profit de la dynamique initiée dans les îles Urok, des initiatives similaires dans la RBBB et des Aires Marines Protégées de la sous-région. 	
Valeurs de conservation : <ul style="list-style-type: none"> – « Assurer la durabilité du patrimoine naturel et culturel des Iles Urok, en vue de garantir le développement durable des populations locales et du pays à travers le renforcement des capacités des communautés résidentes et de leur pleine participation dans sa conservation au bénéfice des générations présentes et futures.⁸⁶ » 	
Partenariats financiers existants : <ul style="list-style-type: none"> – ONG : Tiniguena 	
Activités humaines⁸⁵ : <ul style="list-style-type: none"> – Présence de communautés locales dans l'AMP : population résidente de 2572 habitants répartis en 33 villages (recensements de 1991) ; croissance démographique de 62% en 8 ans pour l'île Formosa (recensements de 1999) – Activités au sein de l'AMP : agriculture, élevage, collecte de coquillages – Revenus générés : Information inconnue 	
Etat actuel du plan de gestion : <ul style="list-style-type: none"> – Rédigé en 2003 – Valable jusqu'en 2008 	Etat actuel du plan d'affaire : <ul style="list-style-type: none"> – Existence d'un budget détaillé 2004-2008
Subventions de l'Etat : <ul style="list-style-type: none"> – Les AMP reçoivent les financements de projets multilatéraux et bilatéraux à travers l'IBAP – dépenses 2009 de 134 078 dollars US * – Membres/ conservateurs de l'IBAP présents : Information inconnue – Coûts liés à la masse salariale (c.à.d. proportion du budget allouée aux salaires) : Information inconnue 	
Autres sources de financement : <ul style="list-style-type: none"> – Sources d'autofinancement : Information inconnue – Mécanismes de rétention des recettes : Information inconnue 	
Revenus perçus par d'autres que par l'AMP : <ul style="list-style-type: none"> – Information inconnue 	
Secteur du tourisme : <ul style="list-style-type: none"> – Aucune activité touristique n'est encouragée sur les îles d'Urok. – Les pêcheurs sportifs doivent respecter les règles de pêche en vigueur sur le territoire Urok ; et 	

sont encourager à se limiter à la méthode de remise à l'eau

Secteur de la pêche⁸⁵ :

- Régulation de la pêche : pêche limitée dans la zone de conservation (centrale), pêche autorisée pour les résidents dans la zone tampon et pour la pêche légale au-delà de cette zone
- Une soixantaine d'espèces de poissons est régulièrement pêchée dans les eaux côtières des îles Urok (espèces inféodées aux mangroves ou des espèces démersales sédentaires)
- Valeur économique : la pêche traditionnelle Bijagó est essentiellement une pêche de subsistance
- Les coquillages ne peuvent être exploités que pour l'alimentation locale et les cérémonies

Services écosystémiques avec une valeur économique⁸⁵ :

- Mangroves : protection contre l'érosion marine, milieu important pour la reproduction des ressources halieutiques (les huîtres se fixent sur les racines aériennes et les crustacés participent à la décomposition des matières végétales - environ 13 tonnes de feuilles/ha/an - et sont consommés par des poissons), la pharmacopée, le bois d'œuvre et de chauffe
- Vasières : collecte de coquillages par les femmes
- Palmeraies (zones de transition) : rôle important dans la limitation de l'érosion par la dynamique des marées ou l'écoulement superficiel des eaux pluviales (lorsqu'elle est dense)

*subvention sous forme d'appui technique plutôt que financier

Parque Nacional de Cantanhez

Pays : Guinée Bissau	Coordonnées géographiques centrales : 11°15' Nord 15°0' Ouest
Nom : Parque Nacional de Cantanhez	Superficie (ha) : 106.800
Date de création : 2008	Catégorie UICN : aucune
Objectifs de conservation ⁸⁷ :	
<ul style="list-style-type: none"> - Protection des espèces animales, des plantes et des habitats menacés - Protection des biotopes et des formations naturelles d'intérêt reconnu - Conservation et restauration de l'habitat des espèces sauvages migratrices - Promotion de la recherche et la recherche scientifique - Protection, maintenance et amélioration des modes de vie traditionnelle ne nuisant pas au patrimoine écologique - Protection et valorisation d'écosystèmes uniques, rares, ou de valeur - Promotion et soutien du développement et de l'utilisation durable des ressources naturelles visant au développement économique et au bien-être des communautés 	
Valeurs de conservation :	
<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité alimentaire des populations 	
Partenariats financiers existants :	
<ul style="list-style-type: none"> - ONG : AD, Tiniguena, alternag pendant l'initiative Cantanhez - Organisations bilatérales/multilatérales : GEF/Banque Mondiale 	
Activités humaines :	
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de communautés locales dans l'AMP : la densité de population est 21 habitants par km² avec une croissance annuelle de 1,6% (2007) - Activités au sein de l'AMP : Agriculture, pêche, exploitation des ressources naturelles, commerce 	
Etat actuel du plan de gestion :	Etat actuel du plan d'affaire :
<ul style="list-style-type: none"> - Rédigé en 2008 - Valable jusqu'en 2018 	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistant
Subventions de l'Etat :	
<ul style="list-style-type: none"> - Les AMP reçoivent les financements de projets multilatéraux et bilatéraux à travers l'IBAP - dépenses 2009 de 859 295 dollars US * - Fonds fiduciaire BioGuinée - en cours de création - Coûts liés à la masse salariale (c.à.d. proportion du budget allouée aux salaires) - inconnus ; le Directeur et le personnel du parc ne sont pas encore recrutés, mais il y a des gardes communautaires déjà en place sur le terrain 	
Autres sources de financement :	
<ul style="list-style-type: none"> - Aucunes sources d'autofinancement, mais processus de création de la fondation BioGuinée en cours - Mécanismes de rétention des recettes - aucuns ; zone récemment reconnue comme AMP 	
Revenus perçus par d'autres que par l'AMP :	
<ul style="list-style-type: none"> - Taxe touristique : sera sûrement 1000 FCFA par touriste par jour, comme les autres AMP - Les recettes reviennent à 40% pour l'AMP, 20% pour les populations (activités communautaires) et 40% pour l'IBAP - « Entités touristiques ne versent rien au parc⁸⁸ » - Infractions : pas encore déterminé 	
Secteur du tourisme :	
<u>Campement écotouristique</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures de logement gérées par les femmes - Formation de cadres locaux pour être guide - Environ 16 touristes par semaine pendant la saison sèche et 2 par semaine pendant la saison des 	

pluies – 15 000FCFA la nuitée – 3500FCFA par repas – 5000FCFA par groupe de 4 par guide
Secteur de la pêche : – Régulation de la pêche – forte pression de la part des pêcheurs étrangers, mais aucun mécanisme existant pour le moment – Valeur économique – les revenus tirés des activités de pêche ne sont pas destinés à l'appui et la gestion du parc
Services écosystémiques avec une valeur économique : – Mangroves : protection contre l'érosion marine, milieu important pour la reproduction des ressources halieutiques, la pharmacopée, le bois d'œuvre, de chauffe, et de construction – Fleuve : zone poissonneuse – Rônier (palme) : important pour l'alimentation de la population – Forêt : rôle important dans la culture du riz, pour la collecte de fuites, et la pharmacopée

*subvention sous forme d'appui technique plutôt que financier

Gambie

Tanbi National Park

Pays : Gambie	Coordonnées géographiques centrales : 13°25' Nord 16°37' Ouest
Nom : Tanbi National Park	Superficie (ha) : 6.000
Date de création : 2003 (reclassé parc national en 2008)	Catégorie UICN : aucune
Objectifs de conservation ⁸⁹ :	
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du statut de conservation de l'AMP - Développement d'action de conservation - Développement d'une stratégie de cogestion - Développement des activités de développement des communautés - Développement d'activités génératrices de revenus 	
Valeurs de conservation ⁹⁰ :	
<ul style="list-style-type: none"> - Conserver la biodiversité de la zone, promouvoir l'écotourisme et fournir de nouvelles sources de revenus aux communautés riveraines 	
Partenariats financiers existants :	
<ul style="list-style-type: none"> - Information inconnue 	
Activités humaines ⁸⁹ :	
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de communautés locales dans l'AMP : la population totale des 12 villages aux alentours de Tanbi est de 177.285 (2003) 9 villages présents dans l'AMP avec une croissance annuelle démographique de 2,7% - Activités au sein de l'AMP : culture du riz et de légumes, collections d'huîtres, pêche à la crevette dans les zones tampon et humide, pêche de poissons, excursion touristique, coupe de bois de chauffe et de construction 	
Etat actuel du plan de gestion :	Etat actuel du plan d'affaire :
<ul style="list-style-type: none"> - Rédigé en 2008 - Valable 5 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de gestion contient des éléments chiffrés séparés en termes d'objectifs
Subventions de l'Etat :	
<ul style="list-style-type: none"> - Budget centralisé – priorités dues aux financements limités - Le budget couvre surtout les coûts liés à la masse salariale (c.à.d. proportion du budget allouée aux salaires) et de petites activités de développement dans les parcs. - Emplois : pas consistant dans chaque AMP 	
Autres sources de financement :	
<ul style="list-style-type: none"> - WWF PRCM 	
Revenus perçus par d'autres que par l'AMP :	
<ul style="list-style-type: none"> - Droits d'entrée versés au gouvernement 	
Secteur du tourisme :	
<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme existant dans la zone - Nombre de visiteurs – information inconnue - Destination des recettes – aucune recettes - Valeur économique totale – information inconnue - Présence ou plan de développement d'infrastructures – 5 lodges présents et un port de bateaux de plaisance - Potentiel écotouristique – randonnées dans l'estuaire, observation d'oiseaux et de dauphins 	
Secteur de la pêche :	
<ul style="list-style-type: none"> - Régulation de la pêche : pêche réglementée dans la zone centrale seulement - La surveillance se fait à travers la DPWM par rapport aux financements disponibles - Valeur économique : Information inconnue 	

Services écosystémiques avec une valeur économique :

- Mangroves : 4.800ha

Bao Bolong Wetland Reserve

Pays : Gambie	Coordonnées Géographiques centrales : 3°31' Nord 15°50' Ouest
Nom : Bao Bolong Wetland Reserve	Superficie (ha) : 22.000
Date de création : 1996	Catégorie UICN : aucune
Objectifs et valeurs de conservation⁰¹ : <ul style="list-style-type: none"> - Conservation de la biodiversité marine et côtière avec l'implication et le renforcement des capacités des communautés locales et la promotion d'activités alternatives génératrices de revenus 	
Partenariats financiers existants : <ul style="list-style-type: none"> - ONG - WWF PRCM - Secteur privé : Information inconnue - Organisations bilatérales/ multilatérales : Information inconnue 	
Activités humaines : <ul style="list-style-type: none"> - Présence de communautés locales dans l'AMP - présence d'un site avec un comité de gestion - Activités au sein de l'AMP - randonnées dans l'estuaire ; quelques activités de pêche - Revenus générés - aucuns 	
Etat actuel du plan de gestion : <ul style="list-style-type: none"> - Suranné 	Etat actuel du plan d'affaire : <ul style="list-style-type: none"> - Inexistant
Subventions de l'Etat : <ul style="list-style-type: none"> - Budget centralisé - priorités dues aux financements limités - Le budget couvre surtout les salaires et de petites activités de développement dans les parcs. - Emplois : pas consistant dans chaque AMP 	
Autres sources de financement : <ul style="list-style-type: none"> - WWF PRCM 	
Revenus perçus par d'autres que par l'AMP : <ul style="list-style-type: none"> - Aucuns (pas de droits d'entrée) 	
Secteur du tourisme : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visiteurs - information inconnue - Destination des recettes - aucunes recettes - Valeur économique totale - information inconnue - Présence ou plan de développement d'infrastructures - aucunes - Potentiel écotouristique - non évalué 	
Secteur de la pêche : <ul style="list-style-type: none"> - La surveillance se fait à travers la DPWM par rapport aux financements disponibles - Régulation de la pêche ? - Valeur économique ? 	
Services écosystémiques avec une valeur économique : <ul style="list-style-type: none"> - Les mangroves représentent 40% de l'aire totale de la zone 	

Tanji and Bird Reserve

Pays : Gambie	Coordonnées géographiques centrales : 13°22' Nord 16°48' Ouest
Nom : Tanji and Bird Reserve	Superficie (ha) : 612
Date de création : 1993	Catégorie UICN : UICN IV
Objectifs et valeurs de conservation ⁹² :	
<ul style="list-style-type: none"> - Conservation de la biodiversité de la zone avec l'implication des populations dans la gestion du site et de la promotion de sources de revenus alternatives au bénéfice des communautés locales 	
Partenariats financiers existants :	
<ul style="list-style-type: none"> - ONG - WWF/Common Wadden Sea - Secteur privé : Information inconnue - Organisations bilatérales/ multilatérales : Information inconnue 	
Activités humaines :	
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de communautés locales dans l'AMP : sanctuaire culturel pour différentes cérémonies et rites⁹² - Activités au sein de l'AMP - Pêche, visites touristiques, cueillette de fruits et plantes médicinales, récolte de bois - Revenus générés : Information inconnue 	
Etat actuel du plan de gestion :	Etat actuel du plan d'affaire :
<ul style="list-style-type: none"> - Suranné 	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistant
Subventions de l'Etat :	
<ul style="list-style-type: none"> - Budget centralisé - priorités dues aux financements limités - Le budget couvre surtout les coûts liés à la masse salariale (c.à.d. proportion du budget allouée aux salaires) et de petites activités de développement dans les parcs. - Emplois : pas consistant dans chaque AMP 	
Autres sources de financement :	
<ul style="list-style-type: none"> - Information inconnue 	
Revenus perçus par d'autres que par l'AMP :	
<ul style="list-style-type: none"> - Droits d'entrée versés au gouvernement 	
Secteur du tourisme :	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visiteurs - information inconnue - Destination des recettes - utilisées dans le cadre des oiseaux nicheurs - Valeur économique totale : Information inconnue - Présence ou plan de développement d'infrastructures - campement construit et programme de lutte antiérosive planifié - Potentiel écotouristique : Information inconnue 	
Secteur de la pêche :	
<ul style="list-style-type: none"> - La surveillance se fait à travers la DPWM par rapport aux financements disponibles - Régulation de la pêche - même que la régulation nationale de la pêche - Valeur économique : Information inconnue 	
Services écosystémiques avec une valeur économique :	
<ul style="list-style-type: none"> - Information inconnue 	

Niumi National Park

Pays : Gambie	Coordonnées géographiques centrales : 13°34' Nord 16°30' Ouest	
Nom : Niumi National Park	Superficie (ha) : 4.940	
Date de création : 1986	Catégorie UICN : aucune	
Objectifs et valeurs de conservation ⁹³ :		
<ul style="list-style-type: none"> – Maintenir et améliorer la valeur floristique et faunique du Niumi National Park – Améliorer le statut de conservation des forêts et savanes constituant des habitats de la faune – Maximiser la production agricole dans les bassins versants tout en minimisant les effets des pratiques agricoles sur l'écosystème – Promouvoir une meilleure compréhension et sensibilisation des populations locales aux problèmes environnementaux, favoriser l'exploitation durable des ressources naturelles et promouvoir le développement socio-économique de la zone 		
Partenariats financiers existants :		
<ul style="list-style-type: none"> – ONG – FIBA, PRCM, Wetlands International, PNUD, Stay Green The Gambia – Secteur privé : Information inconnue – Organisations bilatérales/ multilatérales : Information inconnue 		
Activités humaines :		
<ul style="list-style-type: none"> – Activités au sein de l'AMP : les populations au sein et à la périphérie sont principalement des agriculteurs ; les autres activités inclues la pêche, la collecte d'huîtres, l'horticulture et l'écotourisme⁹³ – Revenus générés : Information inconnue 		
Etat actuel du plan de gestion :	Etat actuel du plan d'affaire :	
– En cours d'élaboration	– Suranné (1999)	
Subventions de l'Etat :		
<ul style="list-style-type: none"> – Coûts liés à la masse salariale (c.à.d. proportion du budget allouée aux salaires) des fonctionnaires : Information inconnue – Budget récurrent : Information inconnue – Budget de fonctionnement : Information inconnue – Budget d'investissement : Information inconnue 		
Autres sources de financement :		
– Information inconnue		
Revenus perçus par d'autres que par l'AMP :		
– Information inconnue		
Secteur du tourisme :		
– Information inconnue		
Secteur de la pêche :		
– Information inconnue		
Services écosystémiques avec une valeur économique :		
– Information inconnue		

Mauritanie

Parc National du Diawling

Pays : Mauritanie	Coordonnées géographiques centrales : 16°13' Nord 16°23' Ouest
Nom : Parc National du Diawling	Superficie (ha) : 16.000 + zone périphérique de 56000ha
Date de création : 1991	Catégorie UICN : UICN II
Objectifs de conservation⁹⁴ : <ul style="list-style-type: none"> - Compenser les effets négatifs engendrés par le barrage de Diama (anti sel) - Restauration du fonctionnement hydrologique d'avant barrage - Restauration de la végétation caractéristique du bas-delta - Restauration du potentiel halieutique - Restauration des valeurs ornithologiques - Optimiser l'organisation du PND - Renforcement des activités traditionnelles compatibles avec la restauration de l'écosystème - Développement des activités nouvelles compatibles avec la conservation de l'écosystème - Lutte contre la pauvreté – amélioration de la qualité de vie des collectivités 	
Valeurs de conservation : <ul style="list-style-type: none"> - « Allier la conservation d'une biodiversité exceptionnelle et le développement économique et social des populations résidentes du bas-delta du fleuve Sénégal, par la restauration d'un écosystème autrefois productif mais qui a été profondément modifié depuis la mise en place des barrages de Manantali et surtout de Diama, mis en service depuis 1988⁹⁴ » 	
Partenariats financiers existants : <ul style="list-style-type: none"> - ONG : UICN, PRCM, WWF, Wetlands International, FIBA - Organisations bilatérales : AECID et AFD - Organisations multilatérales : FFEM, PNUD, Bureau MAB de l'UNESCO 	
Activités humaines : <ul style="list-style-type: none"> - Activités au sein de l'AMP : pêche, l'élevage transhumant, la cueillette du Diaghar (Nénuphar), le maraîchage, l'artisanat, le commerce transfrontalier, le tourisme - Les revenus générés par ces activités au profit des populations locales: <ul style="list-style-type: none"> - Pêche : 120 000 000 Ouguiyas - Maraichage : 90 000 000 Ouguiyas - Artisanat : 15 000 000 Ouguiyas - Elevage (coût évité pour l'alimentation du bétail : 50 000 000 Ouguiyas) 	
Etat actuel du plan de gestion : <ul style="list-style-type: none"> - Rédigé en 2004 pour la période 2005-2009 - Prochain en cours de rédaction 	Etat actuel du plan d'affaire : <ul style="list-style-type: none"> - Inexistant
Subventions de l'Etat : <ul style="list-style-type: none"> - Subvention de l'Etat : 200.000 euros par an - Coûts liés à la masse salariale : 60% du budget total 	
Autres sources de financement : <ul style="list-style-type: none"> - Coopération bilatérale et multilatérale 	
Revenus perçus par d'autres que par l'AMP : <ul style="list-style-type: none"> - Information inconnue 	
Secteur du tourisme⁹⁴ : <ul style="list-style-type: none"> - Contraintes à l'écotourisme : milieu naturel fragile dont la restauration n'est pas encore achevée, infrastructures d'accueil inexistantes, manque de formation du personnel, sensibilisation des populations insuffisante et absence de stratégie 	

- Nombre de visiteurs : varie entre 2000 et 3000
- Destination des recettes : contribue au budget du PND
- Valeur économique totale ? recettes annuelle environ 400 000 ouguiyas (environ 15.000 euros)

Secteur de la pêche⁹⁴ :

- Régulation de la pêche : pêche autorisée en périphérie
- Valeur économique : pêche en hausse depuis les aménagements hydrauliques

Services écosystémiques avec une valeur économique :

- Services hydrauliques : eau douce ; espèces végétales d'intérêt économique et social, maraichage, pâturage de qualité, élevage, artisanat, commerce et tourisme, le bien être de l'Homme, régénération des écosystèmes de mangrove (10 000 plants d'*Avicenia germinens* sont reboisés en 2010)

Parc National du Banc d'Arguin et Réserve satellite du Cap Blanc

Pays : Mauritanie	Coordonnées géographiques centrales : 20°7' Nord 16°16' Ouest (PNBA) ; 20°58' Nord 17°1' Ouest (Cap Blanc)
Nom : Parc National du Banc d'Arguin et Réserve satellite du Cap Blanc	Superficie (ha) : 1.170.000 (PNBA) ; 210 (Cap Blanc)
Date de création : 1976 (PNBA) ; 1986 (Cap Blanc)	Catégorie UICN : UICN II
Objectifs de conservation⁹⁵ : <ul style="list-style-type: none"> - Système de surveillance et de contrôle de l'application des mesures de conservation efficace, efficient, participatif et pérenne - La société civile, les opérateurs économiques, la commune de Mamghar, les services techniques de l'Etat et la Direction du PNBA se concertent pour assurer un développement territorial équilibré, répondant aux besoins sociaux et économiques de la population résidente - Ecotourisme de qualité au bénéfice des populations résidentes. - Instrument des politiques publiques mauritaniennes, notamment en matière d'éducation environnementale - L'Observatoire de l'environnement fournit à la Direction du PNBA des outils d'aide à la décision et de communication scientifiquement fiables - D'ici 2014, l'Institution PNBA gère le territoire du Parc de façon transparente, efficace et pérenne, en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes 	
Valeurs de conservation⁹⁶ : <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'intégrité et de la productivité du banc d'Arguin - Protection et conservation des écosystèmes terrestres, marins et insulaires - Préservation des espèces menacées y compris les espèces migratrices - Contribution au développement harmonieux des populations résidentes - Protection des espèces menacées, notamment le phoque moine⁹⁷ 	
Partenariats financiers existants : <ul style="list-style-type: none"> - Partenariats multilatéraux et bilatéraux liés au Parc : AECID, AFD, GTZ, DGIS, OAPN - Partenariats avec des ONG ou des fondations philanthropiques : FIBA, MAVA, WWF 	
Activités humaines⁹⁵ : <ul style="list-style-type: none"> - Présence de communautés locales dans l'AMP : environ 1500 habitants, pratiquant soit l'élevage soit la pêche (les Imraguens) - Activités au sein de l'AMP : pêche, la transformation des produits halieutiques, le pastoralisme 	
Etat actuel du plan de gestion : <ul style="list-style-type: none"> - Rédigé en 2009 pour la période de 2010 à 2014 	Etat actuel du plan d'affaire : <ul style="list-style-type: none"> - Rédigé en 2007 pour la période 2007-2012 - En cours d'adoption
Subventions de l'Etat³⁸ : <ul style="list-style-type: none"> - Compte au Trésor où sont domiciliés les virements de la subvention de l'Etat - Subvention 2007 (110 millions d'ouguiyas) et accords de pêche avec l'Union Européenne 2007 (330 millions d'ouguiyas) : 440 millions d'ouguiyas (40% des ressources du PNBA) - L'accord de pêche est un montant additionnel à la subvention de l'Etat - Coûts liés à la masse salariale (c.à.d. proportion du budget allouée aux salaires) – Information inconnue [note : une partie des salaires payée avec d'autres subventions que celles de l'Etat] 	
Autres sources de financement³⁸ : <ul style="list-style-type: none"> - Recettes venant de produits d'amendes et d'infractions : les retombées financières sont imperceptibles pour le moment bien 34% revienne légalement au Parc - Recettes venant des droits d'entrée au parc (1200 ouguiyas) : moins de 1% du budget - Budget de fonctionnement : fonds fiduciaire en cours de création 	
Revenus perçus par d'autres que par l'AMP : <ul style="list-style-type: none"> - Recettes venant de produits d'amendes et d'infractions : 52% reviennent au budget de l'Etat et 14% à l'intéressement des fonctionnaires et agents de constatation et de répression des 	

infractions
Secteur du tourisme⁹⁵ : <u>Campements touristiques</u> communautaires et/ou privés au sein des villages <ul style="list-style-type: none">– Destination des recettes : recettes partagées entre la coopérative et les femmes qui travaillent dans l'activité– Activités : locations de tentes et sorties en lanches, pêche sportive non-intensive et artisanat– Nombre de visiteurs : environ 2000 touristes par an– Droit d'entrée : 1200 ouguiyas
Secteur de la pêche⁹⁵ : <ul style="list-style-type: none">– Régulation de la pêche : surveillance de l'espace maritime et continental du Parc effectuée en collaboration avec les populations résidentes, la DSPCM et la gendarmerie de Mamghar– Valeur économique : captures estimées à plus de 3000 tonnes de poisson– Restrictions : pêche interdite aux engins à moteur
Services écosystémiques avec une valeur économique : <ul style="list-style-type: none">– Herbiers marins

Références

- ¹ Balmford, A, Gravestock, P, Hockley, N, McClean, CJ, Roberts, CM (2004) The worldwide costs of marine protected areas. *PNAS* **101**(26): 9694-9697
- ² Sukhdev, P (2009) Costing the Earth. *Nature* **462**: 277
- ³ Mulongoy, KJ and Chape, S (2004) Protected Areas and Biodiversity Report – http://www.unep-wcmc.org/resources/publications/pa_biodiv/ - #An Overview of Key Issues. (prepared for the CBD 7th Conference of the Parties, 9-20 February 2004) UNEP)
- ⁴ Stratégie Régionale pour les AMP en Afrique de l'Ouest (2003) PRCM
- ⁵ RAMP AO (2007). Rapport de l'assemblée constituante du RAMP AO Praia avril 2007
- ⁶ AMP mentionnées sur le site web du RAMP AO (<http://www.rampao.org>)
- ⁷ PRCM (2008) Programme 2008-2011 Phase II. Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marines en Afrique de l'Ouest.
- ⁸ PRCM. Bilan des activités de la PHASE 1 [2004-2007] Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marins en Afrique de l'Ouest
- ⁹ Ramsar (2010) The List of Wetlands of International Importance. <http://www.ramsar.org/pdf/sitelist.pdf>
- ¹⁰ <http://www.mava-foundation.org>
- ¹¹ Thierry Renaud (2010) pers. comm. 18 mai
- ¹² Mr Frédéric Hautcoeur (2010) pers. comm. 25 avril.
- ¹³ FIBA (2008) Rapport d'activité 2008
- ¹⁴ Updated Project Information Document P083453. Coastal and Biodiversity Management Project, Guinea Bissau. World Bank
- ¹⁵ Mr Alfredo Simão da Silva (2010) pers. comm. 12 avril
- ¹⁶ Said, AR (2007) Analyse des Acteurs de la zone côtière Bissau guinéenne. FIBA
- ¹⁷ <http://www.papaco.org/>
- ¹⁸ <http://www.lafiba.org/>
- ¹⁹ <http://www.csrpsp.org/>
- ²⁰ Mboup, AK (2007) Analyse des Acteurs de la zone côtière sénégalaise. FIBA
- ²¹ Dr Khalidou Coly (2010) pers. comm. 15 avril
- ²² Mme Virginia Pires (2010) pers. comm. 13 avril
- ²³ Mr Momodou B Sarr (2010) pers. comm. 19 avril
- ²⁴ Mendy, AN (2008) Analyse des Acteurs de la zone côtière de la Gambie. FIBA
- ²⁵ UICN/BRAO (2008) Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées: parcs et réserves de Mauritanie. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni
- ²⁶ Mahmoud, CA (2007) Analyse des Acteurs de la zone côtière mauritanienne. FIBA.
- ²⁷ Kloff, S et Wicks, C. Environmental management of offshore oil development and maritime oil transport. PRCM.
- ²⁸ Spergel, B et Moyer M (2004) Financing marine conservation - A menu of options. WWF Center for Conservation Finance, Washington, D.C., U.S.A.
- ²⁹ Toutes les valeurs ont été obtenues à partir de : *The World Factbook 2009* (2009) Washington, DC: Central Intelligence Agency. <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/index.html>
- ³⁰ Leahy, K and Harrison, A (2000) Senegal. African Mining 2000 Investment and Business Opportunities Symposium December 4-6, 2000, Ouagadougou, Burkina Faso.
- ³¹ Memady, EG (2000) Mauritanie. African Mining 2000 Investment and Business Opportunities Symposium December 4-6, 2000, Ouagadougou, Burkina Faso.
- ³² UNDP Project Document. Partnership to Mainstream Marine and Coastal Biodiversity into Oil and Gas Sector Development in Mauritania. UNDP GEF PIMS no. 3700
- ³³ <http://www.panelpetrole.mr/pa/index.php>
- ³⁴ Binet, T, et Failler, P (2010) Les pêcheurs migrants sénégalais: réfugiés climatiques et écologiques, *Hommes et Migrations*, **1283**(mai-juin 2010): à paraître

- ³⁵ Fiche Résumé FFEM. Gestion de la Biodiversité Marine et Côtière Ouest Africaine par le Renforcement des Initiatives de Conservation et de Suivi dans les AMP.
<http://www.ffem.fr/jahia/Jahia/site/ffem/lang/fr/pid/27101>
- ³⁶ <http://www.fao.org/countryprofiles/>
- ³⁷ Failler, P, Carrier, S, Van de Walle, G, Deme, M, Diop, A, Balbé, D, da Silva, A, Daim Dia, A, Bakalakiba, A (2009) Extraversion croissante des économies des aires protégées estuariennes, côtières et marines (APECM) en Afrique de l'Ouest : quels impératifs de gouvernance? *Revue Africaine des Affaires Maritimes et des Transports*. **2010**(2): à paraître.
- ³⁸ Landreau, B (2007) Plan d'Affaire du Parc National du Banc d'Arguin. Coopération Mauritano-Allemande.
- ³⁹ Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des pêches (IMROP) (2010) Evaluation des ressources et aménagement des pêcheries de la ZEE Mauritanienne. Document Technique N°5.
- ⁴⁰ Fernandez, S. (2009) Vers une estimation de la valeur économique totale de Parc National du Banc d'Arguin. Thèse MSc
- ⁴¹ Failler P, Binet T, Charrier F, Sall A & Doubouya A (2009) *Evaluation de la valeur économique et sociale des écosystèmes associés aux AMP de l'Afrique de l'ouest (EVA)*, Rapport n°1 Cadrage méthodologique, CEMARE, Université de Portsmouth, UK, CREDETIP, Dakar, Sénégal et CNSHB, Conakry, Guinée
- ⁴² Djigo Seybatou Alpha (2009): Partenariats pour la promotion de la biodiversité dans le cadre du développement des secteurs pétrolier et gazier en Mauritanie - Rapport de l'expert économiste
- ⁴³ Mr Alpha Jallow (2010) pers. comm. 19 avril
- ⁴⁴ UNDP Project Document. PIMS 3341 - Adaptation to Climate Change- Responding to Coastline Change in its human dimensions in West Africa through Integrated Coastal Area Management (ACCC)
- ⁴⁵ Fiche de projet PRCM. Appui au renforcement institutionnel du Réseau régional d'AMP en Afrique de l'Ouest RAMP AO et à la mise en œuvre de son plan de travail.
- ⁴⁶ Fiche de projet PRCM. Appui à la création de nouvelles AMP et sites de conservation
- ⁴⁷ Fiche de projet PRCM. Appui au renforcement de l'efficacité de gestion des AMP
- ⁴⁸ Fiche de projet PRCM. West African Marine and Coastal Biodiversity Network - BIOMAC
- ⁴⁹ Fiche projet PRCM. Programme de Conservation du Lamantin Ouest Africain, *Trichechus Senegalensis* Phase II
- ⁵⁰ Fiche projet PRCM. Gestion Participative des Sites et des Ressources Naturelles en Afrique de l'Ouest - GP SIRENES.
- ⁵¹ Fiche projet PRCM. Améliorer l'Etat de Conservation des Tortues Marines en Afrique de l'Ouest.
- ⁵² Document de Projet AFD - CZZ 3056 (2007) Appui à la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSR) pour le développement d'initiatives de cogestion et pour l'intégration des aires marines protégées dans l'aménagement des pêches en Afrique de l'Ouest. Agence Française de Développement.
- ⁵³ Fiche de Projet PRCM : Renforcement des capacités régionales de gestion et de gouvernance des pêches.
- ⁵⁴ Fiche de projet PRCM. Renforcement des capacités des ONG et Organisations Professionnelles actives dans la pêche et l'environnement de l'Ecorégion Marine Ouest-Africaine.
- ⁵⁵ Fiche projet PRCM. Appui à la mise en œuvre du Plan Sous Régional d'Action Requins Phase II.
- ⁵⁶ Fiche projet PRCM. Projet d'Appui à la Gestion de la Pêche Artisanale Transfrontalière - PARTAGE.
- ⁵⁷ Fiche projet PRCM. Programme de renforcement des capacités institutionnelles du Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO).
- ⁵⁸ Fiche projet PRCM: Communication Environnementale.
- ⁵⁹ Fiche de projet PRCM. Programme d'appui au réseau des Parlementaires et des élus locaux environnementalistes dans les pays du PRCM-UICN
- ⁶⁰ Fiche projet PRCM. Programme Régional d'Education à l'Environnement Côtier et Marin du Littoral Ouest Africain - PREE.
- ⁶¹ Project Document GEF 6030. Protection of the Canary Current Large Marine Ecosystem (LME).

- ⁶² Fiche projet PRCM. Réseau Interuniversitaire Ouest Africain pour la promotion de la Gestion Intégrée des Zones Marines et Côtières –RIAO.
- ⁶³ Project Information Document World Bank. Sustainable Management of Fish Resources.
- ⁶⁴ Project Information Document. Integrated Marine and Coastal Resources Management Project
- ⁶⁵ <http://www.noiconservation.org>
- ⁶⁶ Fiche projet PRCM. Integrated area and marine biodiversity management project in the Gambia.
- ⁶⁷ Project Identification Form GEF 3961 (2009) The Gambia Biodiversity Management and Institutional Strengthening Project.
- ⁶⁸ Project Identification Form GEF 3700 (2008) Partnership to Mainstream Biodiversity into Oil and Gas Sector Development in Mauritania.
- ⁶⁹ Coopération Mauritanio-Allemande (2006) Rapport 2005 du Programme Gestion des Ressources Naturelles (ProGRN). GTZ
- ⁷⁰ Fiche AMP du RAMPAO. Parc National de la langue de Barbarie.
<http://www.rampao.org/fr/amps.php>
- ⁷¹ Fiche AMP du RAMPAO. Parc National des îles de la Madeleine.
<http://www.rampao.org/fr/amps.php>
- ⁷² Fiche AMP du RAMPAO. Réserve Naturelle de Popenguine.
<http://www.rampao.org/fr/amps.php>
- ⁷³ Ibrahima Mamadou Mat Dia (2003). Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée – La Réserve de biosphère du delta du Saloum, Sénégal. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. xiv + 130 pp.
- ⁷⁴ Fiche AMP du RAMPAO. Parc National du Delta du Saloum.
<http://www.rampao.org/fr/amps.php>
- ⁷⁵ Sénagrosol – Consult (2007) Elaboration d'un plan d'aménagement et de gestion de l'aire marine protégée de Cayar. Rapport Bilan Diagnostique
- ⁷⁶ BIOTOPE (2009) Plan de gestion de l'Aire Marine Protégée Communautaire du Bamboung. Document de travail provisoire.
- ⁷⁷ Jean Goepp (2010) pers. comm. 8 avril.
- ⁷⁸ Gestionnaires (agents des Parcs Nationaux) et Comité de gestion du parc (2009) Résumé exécutif du plan de gestion de l'Aire Marine Protégée de Joal-Fadiouth. Support technique du WWF.
- ⁷⁹ IBAP (2008) Plano de Gestão Parque Natural dos Tarrafes do Rio Cacheu 2008-2018. Guinée-Bissau
- ⁸⁰ Fiche AMP du RAMPAO. Parc Naturel des Mangroves du fleuve Rio Cacheu.
<http://www.rampao.org/fr/amps.php>
- ⁸¹ IBAP (2008) Plano de Gestão do Parque Nacional Orango 2008-2018. Guinée-Bissau
- ⁸² Fiche AMP du RAMPAO. Parc National d'Orango. <http://www.rampao.org/fr/amps.php>
- ⁸³ IBAP (2008) Plano de Gestão do Parque Marinho de João Vieira e Poilão 2009-2013. Guinée-Bissau
- ⁸⁴ Fiche AMP du RAMPAO. Parc National Marin de João Vieira & Poilão.
<http://www.rampao.org/fr/amps.php>
- ⁸⁵ Biai, J, Campredon, P, Ducrocq, M, Henriques, A, and da Silva, AO (2003) Plan de gestion de la zone côtière des îles Urok (Formosa, Nago & Chediã) 2004-2008. Guinée Bissau.
- ⁸⁶ Fiche AMP du RAMPAO. Aire Marine Protégée Communautaire d'Urok.
<http://www.rampao.org/fr/amps.php>
- ⁸⁷ IBAP (2008) Plano de Gestão Parque Nacional de Cantanhez 2008-2018. Guinée-Bissau
- ⁸⁸ Carlos Silva (2010) pers. comm. 12 avril.
- ⁸⁹ Drafted by ICAM project (2008) Tanbi National Park Management Plan 2008 Update. Departments of Parks and Wildlife Management, The Gambia
- ⁹⁰ Fiche AMP du RAMPAO. Parc National de Tanbi. <http://www.rampao.org/fr/amps.php>
- ⁹¹ Fiche AMP du RAMPAO. Réserve de la Zone Humide de Bao Bolong.
<http://www.rampao.org/fr/amps.php>
- ⁹² Fiche AMP du RAMPAO. Réserve des rives du Tanji et de l'île de Bijol.
<http://www.rampao.org/fr/amps.php>
- ⁹³ Fiche AMP du RAMPAO. Parc National de Niumi. <http://www.rampao.org/fr/amps.php>
- ⁹⁴ Mohamed Salek, AO (2004) Plan directeur de recherche scientifique pour le Parc national du Diawling 2005-2009. Parc National du Diawling, Nouakchott, Mauritanie

⁹⁵ Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) (2009) Plan d'Aménagement et de Gestion 2010-2014 du Parc National du Banc d'Arguin. Nouakchott, Mauritanie

⁹⁶ Fiche AMP du RAMP AO. Parc National du Banc d'Arguin.

<http://www.rampao.org/fr/amps.php>

⁹⁷ Fiche AMP du RAMP AO. Réserve Satellite du Cap Blanc. <http://www.rampao.org/fr/amps.php>